



## POLITIQUE

## Jacques Chirac juge « imbécile » l'offensive contre les 35 heures

ARTICLE PARU DANS L'EDITION DU 17 Octobre 2003

**Le président s'est confié, mercredi 15 octobre, à des députés UMP**

CHOUCROUTE, bière et 35 heures : le menu était roboratif, mercredi 15 octobre à l'Élysée, où Jacques Chirac recevait à déjeuner, comme il le fait régulièrement, une douzaine de députés de l'UMP. A cette occasion, le chef de l'État s'est montré ulcéré de l'initiative des « réformateurs », les libéraux de l'UMP, contre les lois Aubry. « Cette façon de présenter le débat est imbécile », a lancé le président, en répondant à une question, employant même à deux reprises ce qualificatif.

« On ne peut pas plaider pour le dialogue social et avoir une logique brutale », a d'abord soutenu M. Chirac, qui ne manque jamais de souligner que les discussions entre partenaires sociaux lui paraissent la meilleure façon d'avancer. Si cette loi sur les 35 heures a été, à ses yeux, imposée de façon brutale, inutile d'employer la même méthode pour la contester, a dit le président à ses hôtes.

Sur le fond, la réduction du temps de travail, même si elle a créé beaucoup de confusion, représente « un progrès social qui ne peut être remis en cause sous prétexte d'idéologie », a fait valoir M. Chirac. D'autant que les grandes entreprises ne le réclament pas et que les petites ne sont pas concernées, a ajouté le président. Il a aussi rappelé aux députés qu'un certain nombre de Français et notamment « les cadres » se montraient, eux, très satisfaits des 35 heures.

« GAULOIS FIDÈLE »

Enfin, le président a procédé à un petit rappel à l'ordre : si la droite devait s'attaquer aux 35 heures, cela devait être une stratégie, pensée et décidée. Et non l'initiative de quelques-uns. Ceux-ci devront se contenter, pour l'heure, des « assouplissements » mis en place par le ministre des affaires sociales, François Fillon. Autre argument, que M. Chirac n'a pas employé devant ses invités, mais qu'il avait eu l'occasion de développer devant ses collaborateurs : inutile d'ouvrir un nouveau front législatif avec les 35 heures, alors que s'engage pour plusieurs mois le chantier de l'assurance-maladie.

M. Chirac était surtout là pour écouter. Il a bien entendu la plainte des députés du « terrain », qui lui ont dit sous des formes différentes qu'il n'était pas assez présent sur le plan intérieur. « Nos concitoyens ont besoin qu'on leur dise clairement où l'on va et comment on y va », lui ont répété ses invités. Certains ont fait observer que les mesures du gouvernement, dictées par le programme de campagne du président, pouvaient apparaître peu cohérentes aux Français.

« Le Gaulois, aurait commenté le président désignant ainsi ses compatriotes, grogne souvent, mais il sait en même temps être fidèle et courageux quand l'objectif est clairement indiqué. »

Une manière de reconnaître que la pédagogie des réformes avait encore beaucoup de progrès à faire. Et de montrer qu'il savait parfaitement que les Français attendaient davantage de lui.

Il a eu aussi quelques mots pour le « très actif » Nicolas Sarkozy. Si certains députés, localement, ont des problèmes de sécurité, qu'ils n'hésitent pas à en parler au ministre de l'intérieur. Celui-ci, a assuré le président, toujours attentif au climat sur la sécurité, est « capable d'être le lendemain matin sur place pour les résoudre ».

P/ P/

**Béatrice Gurrey**

---

Droits de reproduction et de diffusion réservés © **Le Monde** 2004

**Usage strictement personnel.** L'utilisateur du site reconnaît avoir pris connaissance de la licence de droits d'usage, en accepter et en respecter les dispositions.

La fréquentation de ce site est contrôlée et certifiée par Diffusion Contrôle

[Besoin d'aide ?](#) | [L'abonnement au Monde.fr](#) | [Conditions générales de vente](#) | [Qui sommes-nous ?](#)

## **Libération 1er juillet 2004**

### **Le gouvernement à la chasse aux 35 heures**

Hier, devant les patrons de PME, Sarkozy, Raffarin, Bussereau (Budget) et Jacob (PME) se sont engagés à modifier la loi sur le temps de travail.

Par Nathalie BENSANEL et Hervé NATHAN et Mathieu DESLANDES

jeudi 01 juillet 2004 (Libération - 06:00)

Et voici le grand retour du détricotage des 35 heures. On croyait le dossier quasi enterré depuis la loi Fillon de janvier 2003, qui avait donné la possibilité aux entreprises de renégocier par branche la durée du travail, et après le «tournant social» postrégionales. Mais, hier, le gouvernement a choisi la journée Planète PME organisée par la CGPME, au Palais des congrès à Paris, pour lancer ce qui apparaît déjà comme le chantier de la rentrée. Pas moins de quatre ministres, Dominique Bussereau, Nicolas Sarkozy, Christian Jacob (PME) et Jean-Pierre Raffarin, sont venus devant les petits patrons s'engager à modifier la réglementation sur la durée du travail.

Dominique Bussereau, secrétaire d'Etat au Budget et proche de Raffarin, est le premier à qualifier les 35 heures de «norme bientôt obsolète [...] Nous voulons redonner toute sa place au travail. C'est dans cet esprit que nous examinons, sans esprit dogmatique, les possibilités d'assouplissement supplémentaires des 35 heures». Quelques instants plus tard, Nicolas Sarkozy se lâche : «On m'a préparé un discours. Je vais m'en éloigner pour vous parler franchement et simplement...» Il en vient à la question du jour : «Il faut un raisonnement simple : si on pense que les 35 heures c'est positif, alors il faut les garder, lance-t-il. Mais si on considère, comme je le pense, que les 35 heures, c'est beaucoup d'inconvénients, alors il ne faut pas craindre d'engager une réforme profonde.» Et pour que le coût d'un tel retour en arrière soit le plus minime possible, il envisage de «supprimer toute forme de taxation sur les heures supplémentaires».

Aides. Il sait néanmoins qu'il est attendu au tournant par les chefs d'entreprise : va-t-il demander en échange une diminution des aides de l'Etat sur les bas salaires ? Depuis plusieurs jours, le Medef, par la voix de Denis Gautier-Sauvagnac, président de la Fédération de la métallurgie, puis de celle d'Ernest-Antoine Seillière, exige que l'Etat renonce à un tel troc. Sarkozy biaise : «La parole de l'Etat sera respectée», affirme-t-il, mais ne renonce pas à plaider son dossier : «La France n'a pas les moyens de consacrer 16 milliards d'euros par an, de façon récurrente plus de 100 milliards de francs, pour empêcher les gens de travailler.» L'examen est une réussite. La salle est debout pour applaudir. On entend «Sarkozy président !» Un patron de PME, proche de la majorité, admet en privé : «Il va falloir qu'on dise ce qu'on veut : la fin des 35 heures ou l'argent de l'Etat. Cela ne peut plus durer.»

En clôturant la manifestation, Jean-Pierre Raffarin se montre plus prudent et vague : «La France doit augmenter le nombre total d'heures travaillées, a-t-il souligné. Cela veut dire deux choses : d'une part, plus de Français au travail [...] Cela veut dire aussi que nous puissions engager des discussions avec l'ensemble des partenaires sociaux pour que le contrat puisse permettre de travailler plus quand on veut gagner plus.» Le Premier ministre s'interroge aussi sur la pertinence du seuil de 20 personnes en deçà duquel les entreprises échappent de facto à la législation de Martine Aubry. Il fait référence au travail de Patrick Ollier et François Novelli, qui ont orchestré la commission parlementaire d'enquête sur les conséquences des 35 heures. Dans leur rapport, les députés UMP proposaient d'assouplir encore la législation sur le temps de travail, en permettant aux entreprises de négocier directement la durée du travail et en suggérant que les heures supplémentaires ne soient pas majorées. En avril, Maignon avait écarté leurs conclusions. Elles seront finalement examinées à l'automne. En parallèle, Jean-Louis Borloo demandait hier aux partenaires sociaux de mettre la durée du travail dans leur calendrier de négociation.

Siemens. Pour justifier une telle offensive sur les 35 heures, Bussereau prend en exemple «l'accord d'augmentation du temps de travail» signé en Allemagne par Siemens, qui a contraint 4

500 de ses salariés à revenir aux 40 heures sous la menace de la délocalisation. En France, le patronat est lui aussi en train de passer à l'acte, même si le mouvement est minoritaire. En mai, le volailler Doux est revenu aux 39 heures. Le groupe Bosch compte aller plus loin en juin à Vénissieux, en exigeant de ses 800 salariés la recette de Siemens : augmentation du temps de travail sans un sou de plus, ou le départ de la production vers la République tchèque. Très loin du «travailler plus pour gagner plus».

«Il était temps de mettre fin au caprice d'Aubry»

Les patrons de PME se sont dit rassurés, hier, par les propos du ministre de l'Economie.

Par Mathieu DESLANDES

jeudi 01 juillet 2004 (Liberation - 06:00)

Une standing ovation. Voilà ce qu'ils viennent de réserver à Nicolas Sarkozy. A la sortie de l'auditorium du Palais des congrès, à Paris, un couple endimanché discute autour d'un cendrier : «Lui, au moins, c'est pas de la langue de bois...», lance la femme. «Faire sauter les 35 heures c'est ce qu'on attendait tous», dit un consultant d'Ile-de-France. «Lui l'a fait et c'est positif», ajoute-t-il comme si le dossier 35 heures était définitivement plié.

A l'heure du déjeuner, les couloirs bruissent des maximes sarkoziennes, répétées en boucle par la plupart des participants de Planète PME: «La France est quand même le seul pays qui dépense 16 milliards d'euros par an pour empêcher les gens de travailler à leur guise.» Venu de Nancy, où il est consultant immobilier, Roger Mathiot prie pour «que l'Assemblée nationale permette à notre ministre d'Etat de réaliser ses vœux».

Jocelyne Fouque, vibronnante petite blonde, sac à main rouge pendu au poignet, a trouvé «formidable» la sortie de Nicolas Sarkozy sur «le libre choix» du temps de travail : «Il a raison, les gens doivent pouvoir choisir leur vie. Vous voulez fumer ? Fumez. Vous voulez gagner beaucoup d'argent ? Travaillez plus. Mon mari et moi avons un McDonald's à Aubenas, en Ardèche. Parmi nos 45 employés, chacun assume sa vie.»

Au buffet voisin, Roland Bettini, carrure imposante sous chemise rouge à carreaux. Il dirige trois PME à Saint-Nazaire. «Dans le secteur du BTP... Alors, les 35 heures, vous vous imaginez bien qu'on connaît pas.» Michel Gariazzo, lui, se présente en fin connaisseur. A Lyon, il dirige un cabinet de vingt consultants, qui ont conseillé des entreprises lors de la mise en place des 35 heures. Selon lui, «il était vraiment temps de mettre fin au caprice idéologique de madame Aubry».

Quelques-uns, toutefois, se montrent circonspects. Comme ce patron lillois, près de la table des fruits de mer. Cravate Donald au cou, Patrick Pauwels a décidé de «prendre modèle sur saint Thomas» : «Moi, je ne crois que ce que je vois. Entre les paroles et les actes...»

Mais, dans cette assemblée, il faut dénicher ce Savoyard, patron d'une TPE (très petite entreprise) pour entendre quelqu'un désapprouver la promesse faite par Sarkozy de ne plus taxer les heures supplémentaires. «C'est une régression sociale, qui ouvre la voie à des abus. Si les gens veulent travailler plus, c'est qu'ils veulent gagner plus d'argent. Alors autant les payer correctement dès maintenant !»

Gilles Dias Gama, chef d'entreprise à Jouy-en-Josas, dans les Yvelines, récuse l'argument: «Arrêtons de donner plus de pouvoir aux employés qu'aux patrons. S'ils sont abusés, les salariés peuvent porter plainte, ils ont la possibilité de mettre en branle quantité d'institutions pour se défendre...» Le patron sourit et porte une tasse à ses lèvres. Il savoure son café.

**Le locataire de Bercy vise un double pactole  
Nicolas Sarkozy se démarque de Chirac et Raffarin et compte sur de grosses économies.  
Par Hervé NATHAN  
jeudi 01 juillet 2004 (Liberation - 06:00)**

On ne peut pas dire que Nicolas Sarkozy n'aura pas prévenu: dès son arrivée au ministère des Finances, la mise en cause des 35 heures a été son premier cheval de bataille. Lors de sa conférence de presse «présidentielle» à Bercy le 4 mai, à la surprise générale, le ministre d'Etat avait vertement critiqué le «contresens économique» que représenterait à ses yeux la réduction du temps de travail : «La France est le seul pays au monde qui a réussi cet exploit: affaiblir la valeur du travail dans notre société et brider à la fois son offre et sa demande...» «Il faudra bien, conclut-il, examiner la question avec les partenaires sociaux.» Nicolas Sarkozy prenait l'exact contre-pied de Jean-Pierre Raffarin. Trois semaines plus tôt, Maignon avait décidé d'enterrer le rapport des députés UMP Hervé Novelli et Patrick Ollier sur les 35 heures, qui prônait une nouvelle réforme de la loi Aubry de janvier 2000. Un peu contre son gré et contre son camp, à deux mois des élections européennes, Jean-Pierre Raffarin avait décidé de ne pas troubler le nouveau message gouvernemental sur la «cohésion sociale».

Autonomie. Nicolas Sarkozy a ramassé le dossier presque immédiatement, voyant tout le profit qu'il pouvait tirer d'un tel renoncement pour afficher son «volontarisme économique». Lors de sa visite à la centrale nucléaire de Chinon, fin avril, il embarque dans son hélicoptère Patrick Ollier, le président de la commission des Affaires économiques. Evoquant le traitement réservé à son rapport, ce dernier confie son amertume : «Il a été caricaturé, nous sommes tombés dans le panneau de la gauche.» Sarkozy lui promet son appui. Le ministre d'Etat affirme son autonomie non seulement par rapport au Premier ministre, mais aussi vis-à-vis du président de la République qui, en octobre 2003, avait qualifié «d'imbécile» toute tentation d'aller au-delà de la réforme Fillon, adoptée en janvier 2003.

Marges. Le ministre des Finances a aussi un intérêt «ès qualité» à une réforme des 35 heures. En privé, il ne cache pas qu'en réduisant les contraintes en matière de temps de travail, il espère limiter les aides publiques à la baisse du coût du travail. Lorsqu'on cherche désespérément des marges budgétaires, les 16 milliards d'euros de baisses de cotisations sociales jusqu'ici compensées par l'Etat représentent un pactole tentant. «Imaginez ce qu'on peut faire avec une telle somme, s'est-il écrié hier : des hôpitaux, des routes, des infrastructures, des TGV, des moyens pour la recherche, des abaissements de fiscalité.» Un rêve de ministre des Finances. Selon nos informations, tout à la confection de son plan de cohésion sociale, Jean-Louis Borloo aurait donné son accord de principe. En accordant les exonérations de charges aux salaires jusqu'à 1,5 fois le Smic, plutôt que 1,7 fois le Smic, l'Etat économiserait près de 1 milliard par an. Les patrons n'ont pas tardé à s'offusquer. Le Medef et la CGPME crient déjà au déni de «la parole de l'Etat». Mais, dans les deux camps, on sait bien qu'il faudra négocier.

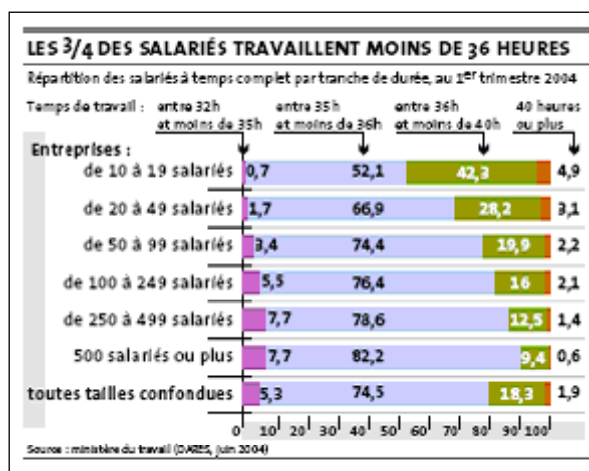
Nicolas Sarkozy a ouvert une piste: permettre aux entreprises d'augmenter le temps de travail pour un coût supplémentaire très faible, par un nouveau type de contrat de travail à 39 heures. Une autre tournerait autour du Smic lui-même : en juillet 2005, la loi Fillon prévoit d'ouvrir un débat sur la définition même du salaire minimum de croissance. A cette occasion, le patronat pourrait trouver une compensation importante à une réduction des subventions d'Etat. Un recul social majeur s'ajouterait alors à l'augmentation du temps de travail.

## M. Sarkozy réclame une "réforme profonde" des 35 heures Le Monde 2 juillet 2004

Après la loi Fillon en janvier 2003, le gouvernement envisage de NOUVEAUX ASSOUPPLISSEMENTS des 35 heures, qui pourraient intervenir à l'automne dans le cadre de la loi sur l'emploi. Devant plusieurs centaines de PATRONS DE PME réunis à Paris, mercredi 30 juin, Jean-Pierre Raffarin a précisé que ceux qui veulent gagner plus devraient pouvoir travailler plus. Quelques heures plus tôt, Nicolas Sarkozy plaidait pour "une réforme profonde" des 35 heures. Le ministre de l'économie souhaite "donner le choix à chacun" de rester à 35 heures ou d'en sortir, suggérant également de SUPPRIMER TOUTE TAXATION des heures supplémentaires. Le PS juge ces annonces contradictoires avec le plan de COHÉSION SOCIALE présenté le même jour par Jean-Louis Borloo, mais aussi le signe d'un affaiblissement du président de la République.

Nicolas Sarkozy a relancé avec fracas, mercredi 30 juin, le débat sur la révision des 35 heures, devant plusieurs centaines de patrons de PME, réunis à Paris par la Confédération générale des petites et moyennes entreprises (CGPME). Quelques heures auparavant, le secrétaire d'Etat au budget, Dominique Bussereau, un proche de Jean-Pierre Raffarin, avait, lui aussi, plaidé pour de nouveaux assouplissements des lois Aubry. Enfin, le premier ministre a conclu ce forum en soulignant que les Français devaient travailler davantage s'ils le souhaitent.

Le jour et le lieu choisis ne doivent rien au hasard. C'est devant un parterre de chefs d'entreprises hostiles à la réduction "autoritaire" du temps de travail que les trois hommes sont repartis à l'assaut des 35 heures. C'est aussi le jour de la présentation en conseil des ministres du plan Borloo, censé incarner le "virage social" annoncé par Jacques Chirac au lendemain des régionales, qu'ils sont revenus sur ce sujet qui divise la droite.



"Il ne faut pas craindre une réforme profonde" des 35 heures, a déclaré M. Sarkozy, qui en fait une affaire de "franchise". Le ministre de l'économie et des finances, qui les tient pour un "contresens économique", a proposé de "donner le choix à chacun de rester à 35 heures ou de pouvoir en sortir pour ceux qui veulent travailler plus". Il rejoint ainsi l'aile libérale de la majorité, emmenée par le député (UMP) d'Indre-et-Loire Hervé Novelli, qui juge trop limités les assouplissements prévus par la loi Fillon du 17 janvier 2003.

Intervenant avant M. Sarkozy, M. Bussereau avait évoqué "les difficultés à l'embauche" des PME. "Nous voulons redonner toute sa place au travail. C'est dans cet esprit que nous examinons, sans esprit dogmatique, les possibilités d'assouplissement supplémentaires des 35 heures", avait-il indiqué. En fin de journée, le premier ministre a, lui, pris l'exemple de l'Allemagne, où la direction et les syndicats de Siemens ont signé, le 24 juin, un accord de retour aux 40 heures sans compensation salariale pour éviter les délocalisations. "La France a un modèle social dont elle est fière. Pour le préserver, elle doit augmenter le nombre total d'heures travaillées", a estimé M. Raffarin. Le ministre de l'économie et des finances a été

plus précis, n'hésitant pas à verser au débat une proposition : la suppression de *"toute forme de taxation sur les heures supplémentaires"*, une proposition plus radicale qu'il n'y paraît.

En l'état actuel de la législation, les huit premières heures supplémentaires sont majorées à un taux de 25 %, et les heures suivantes à un taux de 50 %, les entreprises de moins de vingt salariés bénéficiant d'un traitement spécial jusqu'à la fin 2005. La suppression de ces majorations salariales, évoquées par M. Sarkozy, reviendrait en réalité à vider de son sens l'idée même de durée légale du travail qui sert, entre autres, à déclencher le paiement des heures supplémentaires bonifiées. Le cabinet de M. Sarkozy assurant que ce dernier n'a pas l'intention de revenir sur l'horaire légal, la proposition de suppression des taxes sur les heures supplémentaires peut s'entendre autrement : une ouverture, à préciser, en direction des chefs d'entreprise, en échange d'une diminution des allègements de charges consentis pour compenser l'augmentation du coût du travail liée aux 35 heures.

D'autres pistes existent : la simplification des règles du repos hebdomadaire et du travail à temps partiel. Il est aussi envisagé de confier aux entreprises, et non aux branches, la possibilité de fixer elles-mêmes leur contingent d'heures supplémentaires. En tout état de cause, aucune proposition ne sera retenue avant l'automne, date à laquelle verra le jour le projet de loi sur l'emploi prévu dans le cadre du plan de cohésion sociale. Et, pour l'instant, la consigne officielle de l'Elysée reste ne pas toucher à l'horaire légal et de s'en tenir aux assouplissements Fillon.

Officiellement, Matignon entend s'en remettre au dialogue et à la concertation. C'est la raison pour laquelle le ministre de l'emploi et de la cohésion sociale, Jean-Louis Borloo, a souhaité, mercredi, l'ouverture d'une négociation interprofessionnelle sur l'évolution de la législation sur la durée du travail. Officieusement, la situation est plus compliquée.

L'appétit de renégociation des 35 heures est limité dans les branches et dans les grandes entreprises. Et la majorité des syndicats, CFTD en tête, ne veulent pas de leur remise en cause. *"Nous ne troquerons pas les 35 heures contre le plan de cohésion sociale"*, a prévenu, mercredi, la CFTC, résumant l'état d'esprit quasi général. Seule FO, traditionnelle adepte du syndicalisme de la feuille de paie, a adopté un profil bas.

Privé d'interlocuteurs côté syndical mais aussi patronal - le Medef est opposé à un troc *"donnant prenant"* dans lequel de nouveaux assouplissements seraient conditionnés à la diminution des allègements de charge -, le gouvernement pense pouvoir s'appuyer sur l'opinion publique pour faire bouger les choses. Il est conforté dans cette idée par un sondage CSA- *L'Expansion*, publié en septembre 2003, selon lequel 65 % des salariés passés aux 35 heures sont prêts à y renoncer *"en contrepartie d'une augmentation correspondante"* de leur salaire.

Pour *"détricotier progressivement les 35 heures"*, le gouvernement envisage donc d'intervenir au Parlement, et peut-être par la voie d'amendement parlementaire. Le chiraquien Patrick Ollier, président (UMP) de la mission d'information sur les 35 heures et Luc Chatel, porte-parole de l'UMP, ont indiqué au *Monde* que Gérard Larcher avait constitué un groupe de travail sur les 35 heures avec les parlementaires UMP. Dans cette affaire, le ministre délégué aux relations du travail peut obtenir le soutien de l'UDF qui a toujours été très hostile sur les 35 heures. Et, le 24 juin, lors du débat d'orientation budgétaire, le porte-parole de l'UDF, Nicolas Perruchot, l'a redit : *"La croissance ne peut pas revenir si l'on consacre 15 milliards à faire travailler moins les gens. Nous sommes le seul pays à faire cela"*, en reprenant presque mot pour mot les arguments régulièrement martelés par Nicolas Sarkozy.

## "La France doit être harcelée de réformes"

### Ernest-Antoine Seillière, président du Medef

Doutez-vous toujours du redémarrage de la croissance ?

- Nous avons toujours cru à l'hypothèse de 1,7 % de croissance pour 2004. Aujourd'hui, on nous dit que cela va être plus, peut-être 2,3 %. La différence entre les deux est plus psychologique que ressentie dans les entreprises. Au Medef, on trouve que la croissance se confirme, mais pas qu'elle s'accélère. Le retard d'investissement que nous avons à combler est impressionnant. Surtout, le fait que l'on soit à 2 % et plus ne change en rien l'urgence qu'il y a à faire les réformes nécessaires face à la menace de compétitivité qui pèse sur notre pays.

La réforme de la taxe professionnelle s'enlise, et on semble déjà loin des promesses de Jacques Chirac...

- L'annonce de la réforme en janvier a été une surprise et un très bon signal. Mais on s'est bien rendu compte qu'elle n'avait pas été préparée. Il n'y avait pas de dispositif de substitution. D'où la méthode choisie, qui conduit à retarder le moment de la réforme. Un projet de cette ampleur, qui met en jeu les investissements industriels, les rapports entre les différents secteurs et le financement des collectivités locales, n'est pas simple à régler. Nous avons fait connaître nos propositions à la commission Fouquet avec une recommandation essentielle à nos yeux : il faut alléger la taxation des entreprises et non pas répartir différemment un même impôt entre elles. L'Etat doit y mettre, en quelques années, au moins 10 milliards d'euros pour que cela marche.

Que pensez-vous du projet de Bercy qui veut échanger un assouplissement des **35 heures** contre des économies sur les allègements de charges ?

- Ce qu'on imagine être un donnant-donnant est un donnant-prenant. La loi a imposé aux entreprises de donner quatre heures de travail en maintenant les rémunérations. Pour rendre la chose possible, il y a eu une compensation financière sans laquelle il y aurait une hausse intolérable du coût du travail. Ces allègements de charges ont été mis en place par les lois Aubry, et la loi Fillon a confirmé cet engagement de l'Etat début 2003. Aujourd'hui, confronté à des déficits excessifs, l'Etat, hésitant à s'attaquer à la dépense publique improductive, rêve de reprendre aux entreprises ce qu'il s'est engagé à compenser. Si on fait cela, on manquera à la parole de l'Etat, on renchérra le coût du travail et on provoquera du chômage.

Quand on entend que l'Etat "paye 16 milliards d'euros le droit d'empêcher les Français de travailler", la formule est superbe. Aussi imparable que celle qui disait "du temps pour moi, du travail pour les autres". Si on veut porter une deuxième fois un mauvais coup aux entreprises, il suffit, après l'avoir imposée par la loi, de retirer la compensation jugée indispensable pour l'avoir instaurée. Les propos qu'a tenus, hier, le ministre du Travail sur le maintien de cette compensation nous rassurent dans l'immédiat.

La méthode allemande de retour aux 40 heures sans hausse de salaire n'est-elle pas un chantage à l'emploi ?

- Alors que traîne en France, de façon encore très imprécise, cette menace, l'Allemagne se livre, elle, à un véritable aveu de non-compétitivité. Une très grande entreprise vient ainsi de récupérer 5 heures de travail gratuites, avec l'accord des syndicats, pour éviter de délocaliser. Face à la compétition mondiale à laquelle nous sommes confrontés, si l'on veut tenir le coup, il faudra bien un jour que l'on paye 39 heures pour 39 heures de travail et non pas pour **35 heures**.

Quelle méthode préconisez-vous pour renégocier sur les **35 heures** ?

- Il faut donner à l'entreprise la capacité de négocier sur le temps de travail de manière dérogatoire à la loi. Nous demandons la liberté retrouvée pour déterminer la durée et la rémunération du travail dans l'entreprise ou dans la branche. Nous sommes les seuls au monde à avoir une limitation du temps de travail législative à **35 heures** et un coût d'heures supplémentaires défini par la loi. En Allemagne, rien n'interdit de remonter à 40 heures et de fixer les conditions : c'est contractuel. Nous vivons dans un carcan législatif, en ce qui concerne l'organisation du travail, qui est étouffant. Le moment est venu de le redire avec force parce que nous sommes entrés dans une nouvelle époque du quinquennat.



Trois ans sans élections, c'est donc le rêve du Medef ?

- Cela n'arrive pas si souvent de cumuler trois ans sans rendez-vous électoral, avec une majorité législative évidente et des institutions qui fonctionnent. C'est un moment exceptionnel pour avancer sur la voie de la modernisation de la France. Il faut faire la réforme de l'Etat car c'est dans la dépense publique que se situe la grande exception française. Nous avons 18,1 % du PIB prélevé sur les entreprises, record du monde. La deuxième voie de réforme concerne le marché du travail. Le plan Borloo s'adresse en priorité à certains sujets liés à l'exclusion. Il doit traiter aussi la réforme de l'assurance-chômage. Les juges viennent de reconnaître le caractère de contrat individuel du Pare conduisant l'Unedic à verser 2 milliards d'euros aux recalculés. Alors, allons au bout de la logique : les chômeurs ont des droits, bien sûr, mais aussi des devoirs. Nous avons énormément insisté auprès de Jean-Louis Borloo sur l'absolue nécessité de mettre en place des mesures de suivi individuel de nature à réduire le chômage.

Dans le plan Borloo, il n'y a rien de tel...

- Ecoutez, ce plan va se décliner en plusieurs textes, dont l'un en juillet, l'autre en octobre, le calendrier est encore imprécis... La partie aménagement du Code du travail et de l'assurance-chômage n'est pas encore traitée. Raison de plus pour rappeler que pour nous, entreprises, cette dimension est absolument essentielle pour réduire le chômage.

Etes-vous prêt à participer aux négociations que vous propose Gérard Larcher, en septembre ?

- Si ces sujets sont des sujets nouveaux, par exemple comme l'emploi des seniors, bien entendu. Mais on ne peut pas éternellement renvoyer aux partenaires sociaux ce qui a déjà été concerté, dans le cadre des rapports Virville et Marimbert. Il s'agit de modifier telle ou telle disposition du Code du travail, c'est au gouvernement de prendre l'initiative de déposer un projet de loi. C'est un peu facile de faire mine de renvoyer aux partenaires sociaux ce que seule la loi peut notifier ou défaire.

L'Unedic va accuser 10 milliards d'euros de déficit cumulé. Le seul recours à l'emprunt n'est-il pas une fuite en avant ?

- Cette situation est à traiter avec beaucoup de sérieux. Les partenaires sociaux, eux, n'ont pas la latitude de tirer sur le budget. Ils sont obligés de chercher l'équilibre. Peut-être la croissance donnera-t-elle un peu de facilité à la fin de l'année ? En tous cas, la hausse de cotisation est totalement exclue.

A la différence de Bercy, le Medef juge-t-il crédible la réforme de l'assurance-maladie ?

- Je suis incapable de dire, en tant que représentant des entrepreneurs, la manière dont doit s'organiser le système de santé dans notre pays. C'est une affaire de spécialistes de la santé. En revanche, il nous appartient de veiller à ce que la manière dont sera géré le système d'assurance-maladie permette de mettre en place la réforme. Sur ce plan, ce qui est proposé nous semble crédible. Tant que nous considérerons que le mode de gouvernance est susceptible d'appliquer ces mesures, nous y participerons. Il s'agit de mettre en place des mesures qui, année après année, et sans doute en les amplifiant, conduiront à l'équilibre.

Nicolas Sarkozy, que vous avez comparé à Zidane, vous le préférez à Bercy ou à l'UMP ?

- C'est un leader qui se décarcasse sur le terrain, joue à l'avant, au centre comme aux ailes ! Il y a une méthode Sarkozy, qui consiste à traiter les problèmes rapidement, à agir partout où une occasion de réforme se présente. La société française doit être harcelée de réformes. Or, le ministre de l'Economie saisit toutes les opportunités avec pragmatisme, et sans idéologie particulière. C'est une méthode qui convient à l'état de notre pays.

Propos recueillis par Philippe Mabilie, François-Xavier Pietri et Stéphanie Tisserond

#### Note(s) :

Article(s) en relation

- [Les entreprises bataillent pour sauver leurs baisses de charges](#)

- [Sarkozy défend la politique du donnant-donnant](#)

- [Inversion des priorités](#)

## Sarkozy défend la politique du donnant-donnant

Nicolas Sarkozy veut-il emboîter le pas du candidat démocrate à la Maison-Blanche John Kerry en révisant certaines règles établies dans le fonctionnement de l'économie libérale ? Depuis son arrivée à Bercy, le ministre de l'Economie cherche à faire entendre sa différence, quitte à trancher avec le discours officiel tenu à Matignon et à l'Élysée. Question de principe ou souci de rigueur budgétaire ? Nicolas Sarkozy a décidé de regarder de très près les aides financières accordées par l'Etat aux entreprises. Avec l'idée d'introduire une nouvelle règle, qui inquiète le patronat : pas d'aides sans contreparties.

Restaurateurs et TVA. Trois dossiers d'actualité viennent illustrer les intentions du nouvel hôte de Bercy. Celui des restaurateurs d'abord. Conformément aux engagements de Jean-Pierre Raffarin, les restaurateurs vont bénéficier à partir du 1er juillet d'une ristourne forfaitaire de cotisations sociales pour compenser le retard pris dans la baisse du taux de TVA promise par Jacques Chirac. Une promesse onéreuse puisqu'elle devrait coûter quelque 1,5 milliard d'euros au budget en année pleine. Nicolas Sarkozy a donc conditionné l'octroi de cette baisse de charges à des engagements précis des restaurateurs sur l'emploi et les salaires. La revalorisation du Smic hôtelier fait partie du deal.

Pôles de compétitivité et IS. Deuxième exemple : le plan du gouvernement pour développer les pôles de compétitivité (La Tribune du 22 juin). Nicolas Sarkozy a annoncé un nouveau dispositif de franchise fiscale - exonération de l'impôt sur les sociétés (IS) - et d'allègements de charges en faveur des entreprises qui s'installeraient dans ces pôles. Mais le numéro deux du gouvernement a précisé que ces aides ne seront accordées qu'aux entreprises qui s'engageront à ne pas délocaliser leurs activités.

Sarkozy et la gauche, même combat ? Cette prise de position rejoint celle du Parti socialiste pendant les régionales. Défendant un vaste programme d'aides de la région aux entreprises pour préserver ou restructurer les emplois, les candidats PS, et notamment Ségolène Royal, tête de liste en Poitou-Charentes, avaient annoncé leur volonté de réserver ces aides aux entreprises qui s'engageraient à ne pas délocaliser.

35 heures et charges sociales. Reste la question la plus cruciale, celle des 35 heures et des allègements de charges qui les accompagnent. Nicolas Sarkozy regrette la tiédeur du gouvernement sur ce dossier. Il l'a dit aux 230 parlementaires UMP conviés le 16 juin à déjeuner à Bercy. "La manière dont est traité le dossier des 35 heures est le meilleur exemple de ce qu'il ne faut pas faire en politique", a-t-il expliqué, selon les propos rapportés par la députée Nathalie Morano. Le ministre des Finances aurait reproché au gouvernement d'avoir enterré, aussitôt publié, le rapport parlementaire très critique sur les 35 heures, réalisé sous la houlette des députés Hervé Novelli et Patrick Ollier. Dénonçant, dans les Echos du 23 juin, "le coût exorbitant" des 35 heures sur les finances publiques - "16 milliards d'euros par an" -, le ministre de l'Economie estime que "la situation financière de l'Etat ne lui permet plus de supporter des dépenses qui ont été mises de façon inconsidérée à sa charge".

Le Medef s'inquiète des intentions de Nicolas Sarkozy, qui projette de récupérer une partie des allègements de charges liées aux 35 heures en échange d'un assouplissement de la loi (lire l'interview d'Ernest-Antoine Seillière page ci-contre). Les négociations doivent s'ouvrir à l'automne.

Delphine Girard

### Note(s) :

Article(s) en relation

- [Les entreprises bataillent](#) pour sauver leurs baisses de charges

- ["La France doit être harcelée de réformes"](#)

- [Inversion des priorités](#)

**Catégorie :** Économie

**Sujet(s) uniforme(s) :** Administration et finances publiques

## Les entreprises bataillent pour sauver leurs baisses de charges

**Le Medef appelle le gouvernement à engager la réforme du marché du travail et de l'assurance-chômage. Le patronat s'inquiète de la volonté de Bercy de faire des économies budgétaires sur la politique d'allègement des charges sociales.**

Après les retraites et la Sécurité sociale, quel nouvel horizon de réformes pour la France ? Alors que Jean-Louis Borloo présente demain son plan de cohésion sociale censé incarner le nouveau visage du gouvernement Raffarin III, le patronat piaffe d'impatience dans l'attente du "grand soir" social qu'il attend depuis 2002. Avec trois années sans élections en perspective, Ernest-Antoine Seillière estime que la voie est libre pour ouvrir les dossiers des 35 heures, de l'assurance-chômage et de la réglementation du travail (lire l'interview page ci-contre). Pour marquer les esprits, le patron des patrons pèsera symboliquement le Code du travail lors de la prochaine conférence de presse du Medef.

Priorité. Cette pression accrue semble loin de porter ses fruits. Jean-Louis Borloo a donné la priorité à l'action contre l'exclusion et à la redéfinition du traitement social du chômage avec la création d'un nouveau "contrat d'activité". Mais, à part la création annoncée de 300 "maisons des ressources humaines" pour faire travailler ensemble l'ANPE et les Assedic, le volet "emploi" du plan Borloo reste très imprécis, loin des espoirs nourris par Jacques Chirac en début d'année lorsqu'il annonçait une grande "loi de mobilisation pour l'emploi". Ce qui ne veut pas dire que le sujet ne va pas réapparaître : le ministre délégué aux Relations du Travail, Gérard Larcher, a invité les partenaires sociaux à participer à l'élaboration d'une loi qui tournera autour d'un triptyque : emploi des seniors, simplification du droit du travail, et enfin financement des syndicats. Rien ne permet toutefois de préjuger du résultat des consultations qui commenceront à la rentrée.

Ces discussions risquent d'intervenir dans un climat plus difficile entre le gouvernement et le Medef, qui craint de voir la politique de baisse des charges sociales sacrifiée sur l'autel des économies budgétaires. Certes, hier, au cours de la réunion de la Commission nationale de la négociation collective, le président de l'UIMM, Denis Gautier-Sauvagnac, s'est dit rassuré "pour l'année en cours" par les propos tenus par Gérard Larcher.

Préparer le budget 2005. Mais l'inquiétude demeure vive au sein du patronat de voir Nicolas Sarkozy chercher à revoir le mécanisme Fillon de baisse des charges à partir du 1er juillet 2005, lors de l'unification finale des Smic 35 heures (voir graphique).

Le ministre de l'Economie n'a pas caché son intention de mener cette bataille dans le cadre de la préparation du projet de budget 2005. L'idée de Bercy serait de concentrer la baisse des charges aux salaires inférieurs à 1,5 smic (et non plus 1,7 smic) mais à un niveau plus élevé (28 % au lieu de 26 %). L'opération, qui vise à faire des économies dans une dépense de 2,7 milliards d'euros en 2005, est jugée comme un casus belli par le Medef, qui estime qu'en renchérissant ainsi le coût du travail on créera du chômage.

Dans sa dernière note de conjoncture, l'Insee s'est essayé à évaluer l'impact du nouveau barème Fillon d'allègement des charges sur le coût du travail : "En 2003, le nouveau système d'exonérations compenserait globalement pour les entreprises le surcoût lié à la revalorisation des salaires minimum. En 2004 et 2005, l'effet des nouvelles baisses de charges serait supérieur à celui de la hausse des Smic [5,8 % au 1er juillet de cette année - lire page 5], entraînant en moyenne une légère baisse de 0,1 % du coût du travail." La bataille des 35 heures et des compensations financières qui y sont associées ne fait sans doute que commencer...

Philippe Mabile

Un assouplissement encore virtuel des 35 heures Les assouplissements Fillon relatifs aux 35 heures n'ont pas fait recette dans les branches, selon le bilan 2003 de la négociation collective. Alors que la loi du 17 janvier 2003 donnait la possibilité de négocier dans les branches des taux de majoration des heures supplémentaires inférieurs aux taux légaux (25 % et 50 %) et des contingents d'heures supplémentaires supérieurs au contingent réglementaire (180 heures), peu l'ont fait. Seules sept branches ont renégocié des taux de majoration moins élevés que les taux légaux et deux branches ont fixé un quota d'heures supplémentaires supérieur à 180 heures.

**Note(s) :**

# La Tribune

La Tribune (Desfossés)  
Editorial, mardi 29 juin 2004

## Inversion des priorités

**Bruno Dranesas**

Ernest-Antoine Seillière, le patron du Medef, fera très certainement partie des déçus mercredi à l'annonce du plan Borloo de cohésion sociale. Voilà un projet de loi qui, sous la houlette du nouveau ministre de l'Emploi, n'a plus grand-chose à voir avec la philosophie défendue il y a encore quelques mois par son prédécesseur, François Fillon. Rappelez-vous : c'était juste avant l'immense claque prise par la droite aux élections régionales. Sous le gouvernement Raffarin II, la priorité numéro un, imprimée par Jacques Chirac en début d'année, était l'emploi, thème majeur abordé sous l'angle de la réforme du Code du travail, inspirée directement du rapport Virville. A l'époque, il était question d'introduire de la souplesse et de la flexibilité dans un marché encore trop rigide et trop réglementé. A l'image des 35 heures imposées et non négociées. Avec des idées rapidement enterrées comme le contrat de projet ou le contrôle des chômeurs. Exit donc la piste qui consistait à vouloir commencer à réformer et fluidifier un système caractérisé aujourd'hui par une explosion du travail temporaire et un taux de chômage toujours élevé. Deux maux pour une même cause : un manque de liberté laissé aux entreprises dans la gestion de leurs effectifs. Ce qui aboutit à décourager toute prise de risque sur longue période. Tant mieux pour les salariés déjà en contrat à durée indéterminée. Tant pis pour les autres. Faute de s'attaquer à la racine du mal, le plan Borloo sonne comme un retour aux vieilles recettes qui tournent autour d'une formule déjà bien usée : le traitement social du chômage. La bataille pour l'emploi s'éclipse au profit de la lutte contre l'exclusion. Les allocataires de minima sociaux se verront ainsi proposer un "contrat d'activité" dans le secteur associatif ou les collectivités locales, auquel il convient d'ajouter des contrats aidés comme les RMA et autres Civis. Ernest-Antoine Seillière verra sans doute dans la présentation du plan Borloo une nouvelle occasion manquée, en regrettant l'**inversion des priorités**.

**Catégorie :** Éditorial et opinions

**Taille :** Court, 245 mots

© 2004 La Tribune - Desfossés. Tous droits réservés.

Doc. : news:20040629·TR-020040629218391



# FRANCE

## SOCIAL

Après la loi Fillon en janvier 2003, le gouvernement envisage de **NOUVEAUX ASSOULISSEMENTS** des 35 heures, qui pourraient intervenir à l'automne dans le cadre de la loi sur l'emploi. Devant plusieurs centaines de

**PATRONS DE PME** réunis à Paris, mercredi 30 juin, Jean-Pierre Raffarin a précisé que ceux qui veulent gagner plus devraient pouvoir travailler plus. Quelques heures plus tôt, Nicolas Sarkozy plaide pour « une

**réforme profonde** » des 35 heures. Le ministre de l'économie souhaite « donner le choix à chacun » de rester à 35 heures ou d'en sortir, suggérant également de **SUPPRIMER TOUTE TAXATION** des heures supplé-

mentaires. Le PS juge ces annonces contradictoires avec le plan de **COHÉSION SOCIALE** présenté le même jour par Jean-Louis Borloo, mais aussi le signe d'un affaiblissement du président de la République.

## M. Sarkozy réclame une « réforme profonde » des 35 heures

Le ministre de l'économie a préconisé, mercredi 30 juin, devant des patrons de PME, la remise en cause des lois Aubry en supprimant « toute forme de taxation sur les heures supplémentaires ». M. Raffarin souhaite que la France « augmente le nombre total d'heures travaillées »

**NICOLAS SARKOZY** a relancé avec fracas, mercredi 30 juin, le débat sur la révision des 35 heures, devant plusieurs centaines de patrons de PME, réunis à Paris par la Confédération générale des petites et moyennes entreprises (CGPME). Quelques heures auparavant, le secrétaire d'Etat au budget, Dominique Bussereau, un proche de Jean-Pierre Raffarin, avait, lui aussi, plaidé pour de nouveaux assouplissements des lois Aubry. Enfin, le premier ministre a conclu ce forum en soulignant que les Français devaient travailler davantage s'ils le souhaitent.

Le jour et le lieu choisis ne doivent rien au hasard. C'est devant un parterre de chefs d'entreprises hostiles à la réduction « autoritaire » du temps de travail que les trois hommes sont repartis à l'assaut des 35 heures. C'est aussi le jour de la présentation en conseil des ministres du plan Borloo, censé incarner le « virage social » annoncé par Jacques Chirac au lendemain des régionales, qu'ils sont revenus sur ce sujet qui divise la droite.

« Il ne faut pas craindre une réforme profonde » des 35 heures, a déclaré M. Sarkozy, qui en fait une affaire de « franchise ». Le ministre de l'économie et des finances, qui les tient pour un « contresens économique », a proposé de « donner le choix à chacun de rester à 35 heures ou de pouvoir en sortir pour ceux qui veulent travailler plus ». Il rejoint ainsi l'aile libérale de la majorité, emmenée par le député (UMP) d'Indre-et-Loire Hervé Novelli, qui juge trop limités les assouplissements prévus par la loi Fillon du 17 janvier 2003.

Intervenant avant M. Sarkozy, M. Bussereau avait évoqué « les difficultés à l'embauche » des PME. « Nous voulons redonner toute sa



Nicolas Sarkozy, mercredi 30 juin à Bercy, lors d'une remise de prix récompensant les PME les plus performantes à l'exportation. Le ministre de l'économie et des finances propose de supprimer « toute forme de taxation sur les heures supplémentaires ».

place au travail. C'est dans cet esprit que nous examinons, sans esprit dogmatique, les possibilités d'assouplissement supplémentaires des 35 heures », avait-il indiqué. En fin de journée, le premier ministre a, lui, pris l'exemple de l'Allema-

### « La France doit augmenter le nombre d'heures travaillées »

JEAN-PIERRE RAFFARIN

gne, où la direction et les syndicats de Siemens ont signé, le 24 juin, un accord de retour aux 40 heures sans compensation salariale pour éviter les délocalisations. « La France a un modèle social dont elle est fière. Pour le préserver, elle doit augmenter le nombre total d'heures

travaillées », a estimé M. Raffarin. Le ministre de l'économie et des finances a été plus précis, n'hésitant pas à verser au débat une proposition : la suppression de « toute forme de taxation sur les heures supplémentaires », une proposition plus radicale qu'il n'y paraît.

En l'état actuel de la législation, les huit premières heures supplémentaires sont majorées à un taux de 25 %, et les heures suivantes à un taux de 50 %, les entreprises de moins de vingt salariés bénéficiant d'un traitement spécial jusqu'à la fin 2005. La suppression de ces majorations salariales, évoquées par M. Sarkozy, reviendrait en réalité à vider de son sens l'idée même de durée légale du travail qui sert, entre autres, à déclencher le paiement des heures supplémentaires bonifiées. Le cabinet de M. Sarkozy assurant que ce dernier n'a pas l'intention de revenir sur l'horaire légal, la proposition

de suppression des taxes sur les heures supplémentaires peut s'entendre autrement : une ouverture, à préciser, en direction des chefs d'entreprise, en échange d'une diminution des allègements de charges consentis pour compenser l'augmentation du coût du travail liée aux 35 heures.

D'autres pistes existent : la simplification des règles du repos hebdomadaire et du travail à temps partiel. Il est aussi envisagé de confier aux entreprises, et non aux branches, la possibilité de fixer elles-mêmes leur contingent d'heures supplémentaires. En tout état de cause, aucune proposition ne sera retenue avant l'automne, date à laquelle verra le jour le projet de loi sur l'emploi prévu dans le cadre du plan de cohésion sociale. Et, pour l'instant, la consigne officielle de l'Élysée reste ne pas toucher à l'horaire légal et de s'en tenir aux assouplissements Fillon.

Officiellement, Matignon entend s'en remettre au dialogue et à la concertation. C'est la raison pour laquelle le ministre de l'emploi et de la cohésion sociale, Jean-Louis Borloo, a souhaité, mercredi, l'ouverture d'une négociation interprofessionnelle sur l'évolution de la législation sur la durée du travail. Officieusement, la situation est plus compliquée.

L'appétit de renégociation des 35 heures est limité dans les branches et dans les grandes entreprises. Et la majorité des syndicats, CFTD en tête, ne veulent pas de leur remise en cause. « Nous ne troquerons pas les 35 heures contre le plan de cohésion sociale », a prévenu, mercredi, la CFTC, résumant l'état d'esprit quasi général. Seule FO, traditionnelle adepte du syndicalisme de la feuille de paie, a adopté un profil bas.

Privé d'interlocuteurs côté syndical mais aussi patronal – le Medef est opposé à un troc « donnant prenant » dans lequel de nouveaux assouplissements seraient conditionnés à la diminution des allègements de charge –, le gouvernement pense pouvoir s'appuyer sur l'opinion publique pour faire bouger les choses. Il est conforté dans cette idée par un sondage CSA-*L'Expansion*, publié en septembre 2003, selon lequel 65 % des salariés passés aux 35 heures sont prêts à y renoncer « en contrepartie d'une augmentation correspondante » de leur salaire.

Pour « détricoter progressivement les 35 heures », le gouvernement envisage donc d'intervenir au Parlement, et peut-être par la voie d'amendement parlementaire. Le chiraquien Patrick Ollier, président (UMP) de la mission d'information sur les 35 heures et Luc Chatel, porte-parole de l'UMP, ont indiqué au

Monde que Gérard Larcher avait constitué un groupe de travail sur les 35 heures avec les parlementaires UMP. Dans cette affaire, le ministre délégué aux relations du travail peut obtenir le soutien de l'UDF qui a toujours été très hostile sur les 35 heures. Et, le 24 juin, lors du débat d'orientation budgétaire, le porte-parole de l'UDF,

### Déficit : le ministre et le Sénat divergent

« En 2004, la France s'est engagée sur 3,6 points de PIB [produit intérieur brut] de déficit. L'engage ma crédibilité. Nous serons au rendez-vous. » En faisant cette déclaration à l'Assemblée mardi 29 juin, Nicolas Sarkozy a-t-il pris un risque inconsidéré ? A l'occasion de la présentation de la contribution de la commission des finances du Sénat au débat d'orientation budgétaire (DOB), le rapporteur, Philippe Marini (UMP, Oise), a indiqué que le déficit était sur une « tendance de 4 % » en 2004, reprenant le consensus des économistes. Le rapport introductif au DOB, remis par le ministre des finances aux parlementaires, prévoit un dérapage de « 0,2 à 0,3 point de PIB », ce qui placerait le déficit à 3,9 % du PIB plutôt qu'à 3,6 %, du fait de la situation moins bonne que prévu des comptes de l'Unedic et de la Sécurité sociale.

Nicolas Perruchot, l'a redit : « La croissance ne peut pas revenir si l'on consacre 15 milliards à faire travailler moins les gens. Nous sommes en phase de faire cela », en reprenant presque mot pour mot les arguments régulièrement martelés par Nicolas Sarkozy.

Claire Guélaud

## Depuis l'engagement du chef de l'Etat, deux ans d'hésitations

La majorité a plusieurs fois résisté aux assauts de son aile libérale contre les lois Aubry

QUE de désirs refoulés d'en découdre sur les 35 heures et de « réhabiliter la valeur travail », l'un des mots d'ordre de la dernière campagne présidentielle de Jacques Chirac ! Mais que de prudences, de circonlocutions et de propos contradictoires pour ne pas être accusée de vouloir prendre une revanche sociale sur les années Jospin ! Depuis son retour au pouvoir, en mai 2002, la majorité n'a cessé d'osciller entre ces deux sentiments, quitte à nourrir le doute et les tensions en son sein sur la volonté de rompre avec la politique menée par la gauche.

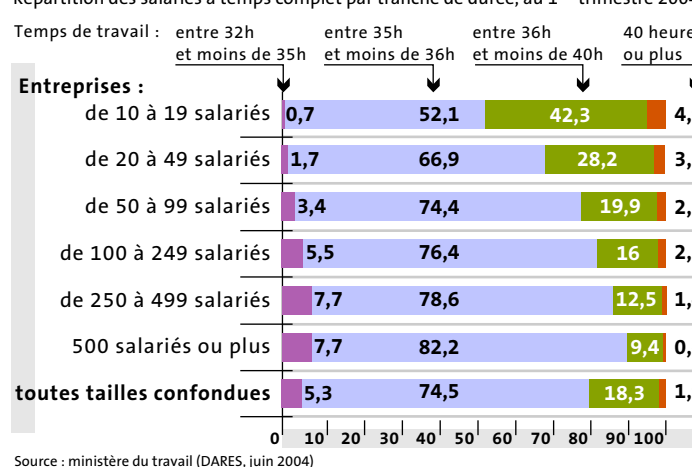
C'était l'un des chapitres-clés de l'« engagement pour la France » du président candidat, marqueur idéologique censé le distinguer de Lionel Jospin. « Je m'engage à rendre toute leur place au travail et au mérite », notamment « en permettant à ceux qui veulent gagner plus de travailler plus », écrivait ainsi M. Chirac. Mais jamais – au grand dam d'une partie de son électoralat et des élus de droite – il n'a préconisé d'abroger les lois Aubry, qui ont ramené de 39 à 35 heures la durée de travail hebdomadaire dans les entreprises de plus de 20 salariés.

Alors ministre de l'emploi, François Fillon applique la consigne : la loi qu'il fait adopter en janvier 2003 assouplit les règles de la réduction du temps de travail (RTT) en portant le contingent annuel d'heures supplémentaires de 130 à 180 heures, tout en maintenant la durée légale à 35 heures. Celles-ci n'en étaient pas moins, à ses yeux, « le symbole d'une triple erreur » : méthodologique, puisqu'elles porteraient « le sceau du dirigisme » ; économique, car elles auraient créé « peu d'emplois » pour « un coût très élevé » ; sociale, parce qu'elles auraient généré « beaucoup d'inégalités » entre les salariés.

Un tel réquisitoire n'appelle-t-il pas une révision plus radicale des lois Aubry ? Renaud Dutreuil l'a

### LES 3/4 DES SALARIÉS TRAVAILLENT MOINS DE 36 HEURES

Répartition des salariés à temps complet par tranche de durée, au 1<sup>er</sup> trimestre 2004



pensé, qui affirmait, à l'automne 2002, que la loi Fillon n'avait pas « modifié le dégoût du travail des Français ». Mais le secrétaire d'Etat aux PME a dû ravalier ses critiques au nom de la solidarité gouvernementale, même s'il exprimait un sentiment largement répandu parmi les députés les plus libéraux de la majorité, qui estimaient avoir été élus pour mener une politique de droite sans complexes.

Regroupés à l'Assemblée nationale dans le club des « réformateurs », ceux-ci réclameront une commission d'enquête afin de dresser un véritable réquisitoire contre les 35 heures. Mais le 15 octobre 2003, devant quelques députés, M. Chirac juge cette attaque frontale « imbécile ». Le gouvernement se range à cette prudence et ne concède qu'une mission d'information – qui sera présidée par le très libéral Hervé Novelli, proche d'Alain Madelin. En avril 2004, Jean-Pierre Raffarin et Jean-Louis Borloo n'en épouseront pas les conclusions. Certains élus de centre droit – comme Marc-Philippe Daubresse, aujourd'hui secrétaire

d'Etat au logement – regretteront plus tard de ne « pas avoir réagi plus vite à l'offensive des libéraux contre les 35 heures ».

A l'UMP et à l'UDF, les assouplissements introduits par M. Fillon ont toujours été considérés comme la première étape d'un aggrondissement qui devait être plus profond. Leurs élus sautent sur toutes

### Surtout, ne pas être accusé de prendre une revanche sociale sur les années Jospin

les occasions pour relancer le débat. Ains misent-ils sur la suppression d'un jour férié destinée à financer une aide en faveur des handicapés et des personnes âgées dépendantes – votée le mois dernier au Parlement – pour pousser à une renégociation des lois Aubry. Sans plus de succès que les promoteurs de la mission Novelli,

dont les propositions reviendront néanmoins dans le débat à l'automne.

Aller plus loin ? La question occupe toujours l'esprit de M. Chirac, qui dénonce encore les 35 heures, le 19 mai 2004, au cours d'un déplacement à Villiers-le-Bel (Val-d'Oise) : « Je considère que ça a été un frein au développement économique, et donc, au total, à l'emploi, et aussi un frein au développement des rémunérations. » Le chef de l'Etat relance alors l'idée d'une réforme à travers des « aménagements légaux », tout en se déclarant « personnellement favorable à la concertation » sur les 35 heures, « maintenant entrées dans nos habitudes ».

Ces déclarations laissent ouvertes toutes les interprétations, et les exégètes des propos présidentiels se perdent en analyses. S'agit-il d'un appel au dialogue social préalable à une révision des 35 heures ? Ou d'une inflexion de la doctrine gouvernementale, qui prévoit que toute modification législative sur la durée du travail doit être précédée d'une négociation patronat-syndicats dans le cadre des branches professionnelles et des entreprises ?

D'évidence, M. Chirac et M. Raffarin n'ont pas renoncé à convaincre les partenaires sociaux de rouvrir le dossier des 35 heures. Le premier ministre, qui se définit lui-même comme « un radical au sens où Pierre Mendès France ou Edgar Faure étaient radicaux », prône la pédagogie et le dialogue. Il l'a montré, mercredi, devant les patrons de PME, en se gardant de toute remise en cause brutale des 35 heures. Nicolas Sarkozy, lui, réclame « une réforme profonde » des lois Aubry. Quitte à marquer, sur ce point aussi, sa différence, pour inviter la droite à sortir de l'ambiguïté.

Jean-Michel Bezat

## Le PS pointe la contradiction avec le cap social fixé par M. Chirac

**L'ATTAQUE SURPRISE** de Nicolas Sarkozy sur les 35 heures, mercredi 30 juin, concomitante avec la présentation du plan de cohésion sociale de Jean-Louis Borloo, est un signe supplémentaire, aux yeux des socialistes, de l'affaiblissement de Jacques Chirac dans son propre camp. « Même quand le chef de l'Etat décide de se donner une coloration sociale, l'autre fait pile-poil l'inverse. On est dans une crise institutionnelle majeure ! », s'exclame Marie-Noëlle Lienemann, secrétaire nationale du PS aux entreprises. « Sarkozy veut montrer que la dominante politique, à droite, c'est lui qui la possède. Il n'a rien lâché financièrement à Borloo et en terme d'image, il le plombe. Et comme d'habitude, Jean-Pierre Raffarin est ballotté », ajoute-t-elle.

« On ne peut pas d'un côté annoncer le plan de cohésion sociale et de l'autre annoncer qu'on va remettre en cause les 35 heures », a renchéri, jeudi 1<sup>er</sup> juillet, Jean-Marc Ayraut, président du groupe PS de l'Assemblée nationale, sur RFI.

La précédente salve de la droite contre les 35 heures, en octobre 2003, avait été arrêtée par le président de la République qui avait alors jugé la démarche « imbécile ». Six mois plus tard, aucune suite n'avait été donnée au rapport de la mission d'évaluation parlementaire sur la réduction du temps de travail, au grand dam de son rapporteur, Hervé Novelli (UMP, Indre-et-Loire)...

La réouverture des hostilités sur les lois Aubry est donc bien, aux yeux des socialistes, le signe manifeste d'une nouvelle lutte de pouvoir entre M. Chirac et M. Sarkozy. « L'offensive contre les 35 heures est idéologiquement structurée, formatée. Il fallait un prétexte fort pour qu'elle s'exprime de nouveau avec quelqu'un d'extrêmement déterminé et tout disposé à s'oppo-

ser au président de la République, affirme Eric Besson, secrétaire national au PS chargé de l'emploi et de l'économie et député de la Drôme. Ceci correspond à la philosophie de Sarkozy. C'est un authentique libéral qui pense que la remise en cause des 35 heures est populaire auprès des élus et des militants UMP. »

Pour Henri Emmanuelli, député PS des Landes, « la droite a choisi la technique commando, le passage en force ». Tout en se disant « atterré », il juge « cette attitude très préoccupante car elle n'est pas en phase avec l'opinion publique ». Les socialistes ont beau mettre en avant leurs succès électoraux aux régionales, cantonales et européennes, force est, pour eux, de reconnaître qu'ils ne parviennent guère à ébranler le gouvernement.

### RÉACTIONS LIMITÉES À GAUCHE

« Ma seule surprise, c'est que Borloo marche dans la combine, commente M. Besson, mais sans doute n'a-t-il pas eu le choix : il perd tous ses arbitrages. » Pour le député socialiste, il y a en effet un « lien évident » entre le plan du ministre de la cohésion sociale et l'offensive de M. Sarkozy.

Selon lui, le plan Borloo, qu'il qualifie de « grande esbroufe », sera financé grâce au démontage des lois Aubry : en contre-partie d'une moindre taxation sur les heures supplémentaires, les allègements de charge – qui se soldent par un manque à gagner pour l'Etat de plusieurs milliards – seraient réduits.

Les réactions à gauche apparaissent toutefois pour le moins limitées. S'ils ont promptement commenté le plan Borloo, ni le PCF ni les Verts ne s'étaient exprimés jeudi matin sur le terrain des 35 heures.

Isabelle Mandraud



# FRANCE

## SOCIAL

Après la loi Fillon en janvier 2003, le gouvernement envisage de **NOUVEAUX ASSOULISSEMENTS** des 35 heures, qui pourraient intervenir à l'automne dans le cadre de la loi sur l'emploi. Devant plusieurs centaines de

**PATRONS DE PME** réunis à Paris, mercredi 30 juin, Jean-Pierre Raffarin a précisé que ceux qui veulent gagner plus devraient pouvoir travailler plus. Quelques heures plus tôt, Nicolas Sarkozy plaide pour « une

**réforme profonde** » des 35 heures. Le ministre de l'économie souhaite « donner le choix à chacun » de rester à 35 heures ou d'en sortir, suggérant également de **SUPPRIMER TOUTE TAXATION** des heures supplé-

mentaires. Le PS juge ces annonces contradictoires avec le plan de **COHÉSION SOCIALE** présenté le même jour par Jean-Louis Borloo, mais aussi le signe d'un affaiblissement du président de la République.

## M. Sarkozy réclame une « réforme profonde » des 35 heures

Le ministre de l'économie a préconisé, mercredi 30 juin, devant des patrons de PME, la remise en cause des lois Aubry en supprimant « toute forme de taxation sur les heures supplémentaires ». M. Raffarin souhaite que la France « augmente le nombre total d'heures travaillées »

**NICOLAS SARKOZY** a relancé avec fracas, mercredi 30 juin, le débat sur la révision des 35 heures, devant plusieurs centaines de patrons de PME, réunis à Paris par la Confédération générale des petites et moyennes entreprises (CGPME). Quelques heures auparavant, le secrétaire d'Etat au budget, Dominique Bussereau, un proche de Jean-Pierre Raffarin, avait, lui aussi, plaidé pour de nouveaux assouplissements des lois Aubry. Enfin, le premier ministre a conclu ce forum en soulignant que les Français devaient travailler davantage s'ils le souhaitent.

Le jour et le lieu choisis ne doivent rien au hasard. C'est devant un parterre de chefs d'entreprises hostiles à la réduction « autoritaire » du temps de travail que les trois hommes sont repartis à l'assaut des 35 heures. C'est aussi le jour de la présentation en conseil des ministres du plan Borloo, censé incarner le « virage social » annoncé par Jacques Chirac au lendemain des régionales, qu'ils sont revenus sur ce sujet qui divise la droite.

« Il ne faut pas craindre une réforme profonde » des 35 heures, a déclaré M. Sarkozy, qui en fait une affaire de « franchise ». Le ministre de l'économie et des finances, qui les tient pour un « contresens économique », a proposé de « donner le choix à chacun de rester à 35 heures ou de pouvoir en sortir pour ceux qui veulent travailler plus ». Il rejoint ainsi l'aile libérale de la majorité, emmenée par le député (UMP) d'Indre-et-Loire Hervé Novelli, qui juge trop limités les assouplissements prévus par la loi Fillon du 17 janvier 2003.

Intervenant avant M. Sarkozy, M. Bussereau avait évoqué « les difficultés à l'embauche » des PME. « Nous voulons redonner toute sa



Nicolas Sarkozy, mercredi 30 juin à Bercy, lors d'une remise de prix récompensant les PME les plus performantes à l'exportation. Le ministre de l'économie et des finances propose de supprimer « toute forme de taxation sur les heures supplémentaires ».

place au travail. C'est dans cet esprit que nous examinons, sans esprit dogmatique, les possibilités d'assouplissement supplémentaires des 35 heures », avait-il indiqué. En fin de journée, le premier ministre a, lui, pris l'exemple de l'Allema-

### « La France doit augmenter le nombre d'heures travaillées »

JEAN-PIERRE RAFFARIN

gne, où la direction et les syndicats de Siemens ont signé, le 24 juin, un accord de retour aux 40 heures sans compensation salariale pour éviter les délocalisations. « La France a un modèle social dont elle est fière. Pour le préserver, elle doit augmenter le nombre total d'heures

travaillées », a estimé M. Raffarin. Le ministre de l'économie et des finances a été plus précis, n'hésitant pas à verser au débat une proposition : la suppression de « toute forme de taxation sur les heures supplémentaires », une proposition plus radicale qu'il n'y paraît.

En l'état actuel de la législation, les huit premières heures supplémentaires sont majorées à un taux de 25 %, et les heures suivantes à un taux de 50 %, les entreprises de moins de vingt salariés bénéficiant d'un traitement spécial jusqu'à la fin 2005. La suppression de ces majorations salariales, évoquées par M. Sarkozy, reviendrait en réalité à vider de son sens l'idée même de durée légale du travail qui sert, entre autres, à déclencher le paiement des heures supplémentaires bonifiées. Le cabinet de M. Sarkozy assurant que ce dernier n'a pas l'intention de revenir sur l'horaire légal, la proposition

de suppression des taxes sur les heures supplémentaires peut s'entendre autrement : une ouverture, à préciser, en direction des chefs d'entreprise, en échange d'une diminution des allègements de charges consentis pour compenser l'augmentation du coût du travail liée aux 35 heures.

D'autres pistes existent : la simplification des règles du repos hebdomadaire et du travail à temps partiel. Il est aussi envisagé de confier aux entreprises, et non aux branches, la possibilité de fixer elles-mêmes leur contingent d'heures supplémentaires. En tout état de cause, aucune proposition ne sera retenue avant l'automne, date à laquelle verra le jour le projet de loi sur l'emploi prévu dans le cadre du plan de cohésion sociale. Et, pour l'instant, la consigne officielle de l'Élysée reste ne pas toucher à l'horaire légal et de s'en tenir aux assouplissements Fillon.

Officiellement, Matignon entend s'en remettre au dialogue et à la concertation. C'est la raison pour laquelle le ministre de l'emploi et de la cohésion sociale, Jean-Louis Borloo, a souhaité, mercredi, l'ouverture d'une négociation interprofessionnelle sur l'évolution de la législation sur la durée du travail. Officieusement, la situation est plus compliquée.

L'appétit de renégociation des 35 heures est limité dans les branches et dans les grandes entreprises. Et la majorité des syndicats, CFTD en tête, ne veulent pas de leur remise en cause. « Nous ne troquerons pas les 35 heures contre le plan de cohésion sociale », a prévenu, mercredi, la CFTC, résumant l'état d'esprit quasi général. Seule FO, traditionnelle adepte du syndicalisme de la feuille de paie, a adopté un profil bas.

Privé d'interlocuteurs côté syndical mais aussi patronal – le Medef est opposé à un troc « donnant prenant » dans lequel de nouveaux assouplissements seraient conditionnés à la diminution des allègements de charge –, le gouvernement pense pouvoir s'appuyer sur l'opinion publique pour faire bouger les choses. Il est conforté dans cette idée par un sondage CSA-*L'Expansion*, publié en septembre 2003, selon lequel 65 % des salariés passés aux 35 heures sont prêts à y renoncer « en contrepartie d'une augmentation correspondante » de leur salaire.

Pour « détricoter progressivement les 35 heures », le gouvernement envisage donc d'intervenir au Parlement, et peut-être par la voie d'amendement parlementaire. Le chiraquien Patrick Ollier, président (UMP) de la mission d'information sur les 35 heures et Luc Chatel, porte-parole de l'UMP, ont indiqué au

Monde que Gérard Larcher avait constitué un groupe de travail sur les 35 heures avec les parlementaires UMP. Dans cette affaire, le ministre délégué aux relations du travail peut obtenir le soutien de l'UDF qui a toujours été très hostile sur les 35 heures. Et, le 24 juin, lors du débat d'orientation budgétaire, le porte-parole de l'UDF,

### Déficit : le ministre et le Sénat divergent

« En 2004, la France s'est engagée sur 3,6 points de PIB [produit intérieur brut] de déficit. L'engage ma crédibilité. Nous serons au rendez-vous. » En faisant cette déclaration à l'Assemblée mardi 29 juin, Nicolas Sarkozy a-t-il pris un risque inconsidéré ? A l'occasion de la présentation de la contribution de la commission des finances du Sénat au débat d'orientation budgétaire (DOB), le rapporteur, Philippe Marini (UMP, Oise), a indiqué que le déficit était sur une « tendance de 4 % » en 2004, reprenant le consensus des économistes. Le rapport introductif au DOB, remis par le ministre des finances aux parlementaires, prévoit un dérapage de « 0,2 à 0,3 point de PIB », ce qui placerait le déficit à 3,9 % du PIB plutôt qu'à 3,6 %, du fait de la situation moins bonne que prévu des comptes de l'Unedic et de la Sécurité sociale.

Nicolas Perruchot, l'a redit : « La croissance ne peut pas revenir si l'on consacre 15 milliards à faire travailler moins les gens. Nous sommes en phase de faire cela », en reprenant presque mot pour mot les arguments régulièrement martelés par Nicolas Sarkozy.

Claire Guélaud

## Depuis l'engagement du chef de l'Etat, deux ans d'hésitations

La majorité a plusieurs fois résisté aux assauts de son aile libérale contre les lois Aubry

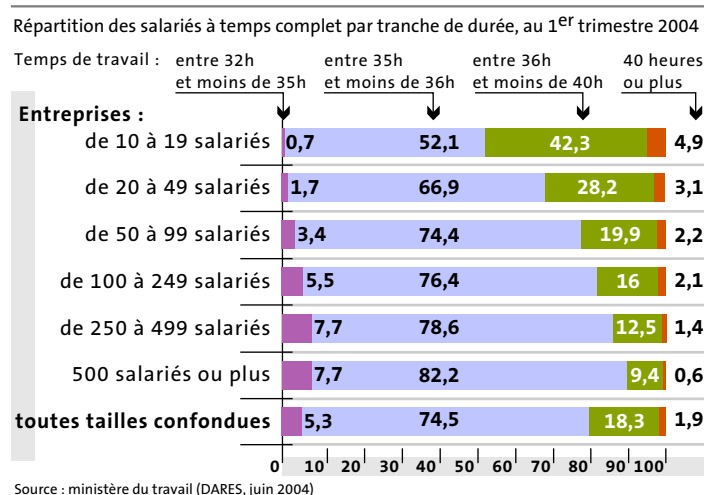
QUE de désirs refoulés d'en découdre sur les 35 heures et de « réhabiliter la valeur travail », l'un des mots d'ordre de la dernière campagne présidentielle de Jacques Chirac ! Mais que de prudences, de circonlocutions et de propos contradictoires pour ne pas être accusée de vouloir prendre une revanche sociale sur les années Jospin ! Depuis son retour au pouvoir, en mai 2002, la majorité n'a cessé d'osciller entre ces deux sentiments, quitte à nourrir le doute et les tensions en son sein sur la volonté de rompre avec la politique menée par la gauche.

C'était l'un des chapitres-clés de l'« engagement pour la France » du président candidat, marqueur idéologique censé le distinguer de Lionel Jospin. « Je m'engage à rendre toute leur place au travail et au mérite », notamment « en permettant à ceux qui veulent gagner plus de travailler plus », écrivait ainsi M. Chirac. Mais jamais – au grand dam d'une partie de son électoralat et des élus de droite – il n'a préconisé d'abroger les lois Aubry, qui ont ramené de 39 à 35 heures la durée de travail hebdomadaire dans les entreprises de plus de 20 salariés.

Alors ministre de l'emploi, François Fillon applique la consigne : la loi qu'il fait adopter en janvier 2003 assouplit les règles de la réduction du temps de travail (RTT) en portant le contingent annuel d'heures supplémentaires de 130 à 180 heures, tout en maintenant la durée légale à 35 heures. Celles-ci n'en étaient pas moins, à ses yeux, « le symbole d'une triple erreur » : méthodologique, puisqu'elles porteraient « le sceau du dirigisme » ; économique, car elles auraient créé « peu d'emplois » pour « un coût très élevé » ; sociale, parce qu'elles auraient généré « beaucoup d'inégalités » entre les salariés.

Un tel réquisitoire n'appelle-t-il pas une révision plus radicale des lois Aubry ? Renaud Dutreuil l'a

### LES 3/4 DES SALARIÉS TRAVAILLENT MOINS DE 36 HEURES



pensé, qui affirmait, à l'automne 2002, que la loi Fillon n'avait pas « modifié le dégoût du travail des Français ». Mais le secrétaire d'Etat aux PME a dû ravalier ses critiques au nom de la solidarité gouvernementale, même s'il exprimait un sentiment largement répandu parmi les députés les plus libéraux de la majorité, qui estimaient avoir été élus pour mener une politique de droite sans complexes.

Regroupés à l'Assemblée nationale dans le club des « réformateurs », ceux-ci réclameront une commission d'enquête afin de dresser un véritable réquisitoire contre les 35 heures. Mais le 15 octobre 2003, devant quelques députés, M. Chirac juge cette attaque frontale « imbécile ». Le gouvernement se range à cette prudence et ne concède qu'une mission d'information – qui sera présidée par le très libéral Hervé Novelli, proche d'Alain Madelin. En avril 2004, Jean-Pierre Raffarin et Jean-Louis Borloo n'en épouseront pas les conclusions. Certains élus de centre droit – comme Marc-Philippe Daubresse, aujourd'hui secrétaire

d'Etat au logement – regretteront plus tard de ne « pas avoir réagi plus vite à l'offensive des libéraux contre les 35 heures ».

A l'UMP et à l'UDF, les assouplissements introduits par M. Fillon ont toujours été considérés comme la première étape d'un aggrondissement qui devait être plus profond. Leurs élus sautent sur toutes

### Surtout, ne pas être accusé de prendre une revanche sociale sur les années Jospin

les occasions pour relancer le débat. Ains misent-ils sur la suppression d'un jour férié destinée à financer une aide en faveur des handicapés et des personnes âgées dépendantes – votée le mois dernier au Parlement – pour pousser à une renégociation des lois Aubry. Sans plus de succès que les promoteurs de la mission Novelli,

dont les propositions reviendront néanmoins dans le débat à l'automne.

Aller plus loin ? La question occupe toujours l'esprit de M. Chirac, qui dénonce encore les 35 heures, le 19 mai 2004, au cours d'un déplacement à Villiers-le-Bel (Val-d'Oise) : « Je considère que ça a été un frein au développement économique, et donc, au total, à l'emploi, et aussi un frein au développement des rémunérations. » Le chef de l'Etat relance alors l'idée d'une réforme à travers des « aménagements légers », tout en se déclarant « personnellement favorable à la concertation » sur les 35 heures, « maintenant entrées dans nos habitudes ».

Ces déclarations laissent ouvertes toutes les interprétations, et les exégètes des propos présidentiels se perdent en analyses. S'agit-il d'un appel au dialogue social préalable à une révision des 35 heures ? Ou d'une inflexion de la doctrine gouvernementale, qui prévoit que toute modification législative sur la durée du travail doit être précédée d'une négociation patronat-syndicats dans le cadre des branches professionnelles et des entreprises ?

D'évidence, M. Chirac et M. Raffarin n'ont pas renoncé à convaincre les partenaires sociaux de rouvrir le dossier des 35 heures. Le premier ministre, qui se définit lui-même comme « un radical au sens où Pierre Mendès France ou Edgar Faure étaient radicaux », prône la pédagogie et le dialogue. Il l'a montré, mercredi, devant les patrons de PME, en se gardant de toute remise en cause brutale des 35 heures. Nicolas Sarkozy, lui, réclame « une réforme profonde » des lois Aubry. Quitte à marquer, sur ce point aussi, sa différence, pour inviter la droite à sortir de l'ambiguïté.

Jean-Michel Bezat

## Le PS pointe la contradiction avec le cap social fixé par M. Chirac

**L'ATTAQUE SURPRISE** de Nicolas Sarkozy sur les 35 heures, mercredi 30 juin, concomitante avec la présentation du plan de cohésion sociale de Jean-Louis Borloo, est un signe supplémentaire, aux yeux des socialistes, de l'affaiblissement de Jacques Chirac dans son propre camp. « Même quand le chef de l'Etat décide de se donner une coloration sociale, l'autre fait pile-poil l'inverse. On est dans une crise institutionnelle majeure ! », s'exclame Marie-Noëlle Lienemann, secrétaire nationale du PS aux entreprises. « Sarkozy veut montrer que la dominante politique, à droite, c'est lui qui la possède. Il n'a rien lâché financièrement à Borloo et en terme d'image, il le plombe. Et comme d'habitude, Jean-Pierre Raffarin est ballotté », ajoute-t-elle.

« On ne peut pas d'un côté annoncer le plan de cohésion sociale et de l'autre annoncer qu'on va remettre en cause les 35 heures », a renchéri, jeudi 1<sup>er</sup> juillet, Jean-Marc Ayraut, président du groupe PS de l'Assemblée nationale, sur RFI.

La précédente salve de la droite contre les 35 heures, en octobre 2003, avait été arrêtée par le président de la République qui avait alors jugé la démarche « imbécile ». Six mois plus tard, aucune suite n'avait été donnée au rapport de la mission d'évaluation parlementaire sur la réduction du temps de travail, au grand dam de son rapporteur, Hervé Novelli (UMP, Indre-et-Loire)...

La réouverture des hostilités sur les lois Aubry est donc bien, aux yeux des socialistes, le signe manifeste d'une nouvelle lutte de pouvoir entre M. Chirac et M. Sarkozy. « L'offensive contre les 35 heures est idéologiquement structurée, formatée. Il fallait un prétexte fort pour qu'elle s'exprime de nouveau avec quelqu'un d'extrêmement déterminé et tout disposé à s'oppo-

ser au président de la République, affirme Eric Besson, secrétaire national au PS chargé de l'emploi et de l'économie et député de la Drôme. Ceci correspond à la philosophie de Sarkozy. C'est un authentique libéral qui pense que la remise en cause des 35 heures est populaire auprès des élus et des militants UMP. »

Pour Henri Emmanuelli, député PS des Landes, « la droite a choisi la technique commando, le passage en force ». Tout en se disant « atterré », il juge « cette attitude très préoccupante car elle n'est pas en phase avec l'opinion publique ». Les socialistes ont beau mettre en avant leurs succès électoraux aux régionales, cantonales et européennes, force est, pour eux, de reconnaître qu'ils ne parviennent guère à ébranler le gouvernement.

### RÉACTIONS LIMITÉES À GAUCHE

« Ma seule surprise, c'est que Borloo marche dans la combine, commente M. Besson, mais sans doute n'a-t-il pas eu le choix : il perd tous ses arbitrages. » Pour le député socialiste, il y a en effet un « lien évident » entre le plan du ministre de la cohésion sociale et l'offensive de M. Sarkozy.

Selon lui, le plan Borloo, qu'il qualifie de « grande esbroufe », sera financé grâce au démontage des lois Aubry : en contre-partie d'une moindre taxation sur les heures supplémentaires, les allègements de charge – qui se soldent par un manque à gagner pour l'Etat de plusieurs milliards – seraient réduits.

Les réactions à gauche apparaissent toutefois pour le moins limitées. S'ils ont promptement commenté le plan Borloo, ni le PCF ni les Verts ne s'étaient exprimés jeudi matin sur le terrain des 35 heures.

Isabelle Mandraud

Pour imprimer cette page, cliquez dans le menu **Fichier** de votre navigateur, puis **Imprimer ...**

**Fermer la fenêtre**

© [www.cfdt.fr](http://www.cfdt.fr) La CFDT au quotidien

## Attaques

# Cohésion sociale et RTT, l'emploi plutôt que les heures sup'

**Remettre en cause les 35 heures va à l'encontre d'une politique de l'emploi pour tous.**

Dans l'agenda de Nicolas Sarkozy figurait à la date du 30 juin une visite au salon " Planète PME ", organisé par la CGPME. Alors que le matin même, en conseil des ministres, Jean-Louis Borloo venait de présenter son ambitieux Plan de cohésion sociale, Nicolas Sarkozy choisissait le raout patronal de l'après-midi pour lancer son missile : « *Il ne faut pas craindre une réforme profonde des 35 heures.* » Et recommandait dans la foulée la suppression de « *toute forme de taxation sur les heures supplémentaires* ».

Le Premier ministre, lui aussi au rang des invités, donnait un son de cloche différent : « *La France a un modèle social dont elle est fière. Pour le préserver, elle doit augmenter le nombre total d'heures travaillées.* » Plus précisément, « *cela veut dire plus de Français au travail, c'est-à-dire moins de chômeurs* ». Rien à voir avec les préconisations de l'argentier de Bercy. « *C'est parce que la baisse des impôts a réduit les marges de manœuvre budgétaires que Nicolas Sarkozy veut maintenant faire des économies,* explique Michel Jalmain, secrétaire national de la CFDT. *Il veut s'attaquer aux 35 heures en rognant sur les aides financières qui ont permis la RTT.* »

Gérard Larcher, ministre délégué aux Relations du travail, déclare quant à lui s'en tenir aux engagements de Jacques Chirac en 2002 : ne pas modifier la durée légale fixée à 35 heures. Selon le ministre adjoint de Jean-Louis Borloo, il n'y a nul besoin d'une nouvelle législation tant que toutes les possibilités de la loi Fillon du 17 janvier 2003 n'ont pas été explorées. Et sur ce point, le faible empressement du patronat à profiter des dispositifs d'assouplissement des 35 heures ne plaide guère en faveur du ministre des Finances : seules 22 branches les ont utilisés.

Pour Michel Jalmain, la contradiction est évidente entre les priorités défendues par Jean-Louis Borloo et cette énième attaque libérale et revancharde sur les 35 heures. « *À la CFDT, nous faisons le choix de l'emploi contre celui des heures supplémentaires, le choix de l'emploi pour tous. Pour cette raison, nous considérons que les grands principes du Plan de cohésion sociale vont dans le bon sens.* » Si la croissance reprend, « *elle doit profiter avant tout à ceux qui sont exclus de l'emploi et non pas servir à augmenter aveuglément le temps de travail de ceux qui ont déjà un emploi et sont d'ailleurs encore loin de bénéficier tous d'un accord RTT* ».

**Cacophonie.** Difficile, entre les propos des uns et des autres, de lire une vraie politique d'emploi. « *Il faut en finir avec la cacophonie gouvernementale, martèle Michel Jalmain. Nous restons vigilants face aux velléités des plus libéraux de remettre en cause la durée légale au nom de la compétitivité. La loi et les accords de branches permettent de négocier les aménagements nécessaires à certaines réalités économiques. Si le gouvernement devait persister dans sa démarche idéologique, la CFDT appellerait les salariés à réagir.* »■

### Décryptage

#### Vraies et fausses rumeurs de négociations

En marge des futures discussions parlementaires sur l'avant-projet de loi du Plan de cohésion sociale, et contrairement à ce qui a pu se rapporter dans la presse, Gérard Larcher, ministre délégué au Travail, n'a pas invité les partenaires sociaux à négocier sur le temps de travail. En revanche, à la rentrée, la négociation sur la " protection et le développement de l'emploi " devrait reprendre.

À la clé, la revendication phare de la CFDT : le droit au reclassement de tous les salariés. Deux autres négociations prioritaires pour la CFDT devraient voir le jour : l'emploi des seniors (maintien ou retour à l'emploi des salariés âgés) ainsi que la pénibilité. Pour l'heure, si le Medef semble prêt à s'attabler sur ces sujets, aucune date n'est encore fixée.

Muriel Bastien © CFDT (mis en ligne le 14 juillet 2004)





## 35 heures et réforme du code du travail : le Medef prépare sa rentrée sociale

ARTICLE PARU DANS L'EDITION DU 6 Juillet 2004

Le Medef, qui a esquissé mardi sa feuille de route pour la rentrée sociale, a demandé au gouvernement de "prendre ses responsabilités" et de légiférer pour permettre aux entrepreneurs de déroger aux lois sur les 35 heures par des accords de branche ou d'entreprise.

Le Medef, qui a esquissé mardi 6 juillet sa feuille de route pour la rentrée sociale, a demandé au gouvernement de "prendre ses responsabilités" et de légiférer pour permettre aux entrepreneurs de déroger aux lois sur les 35 heures par des accords de branche ou d'entreprise.

La modification de la législation sur le temps de travail et la réforme du code du travail sont les deux axes de "la ligne du Medef" définie par son président Ernest-Antoine Seillière, qui a aussi insisté sur la nécessité de réformer l'assurance-chômage.

*"Nous demandons la liberté dans le contrat et le dialogue social. Cela passe bien entendu par une modification de la loi, qui ne remet pas en cause les 35 heures mais qui permet à ceux qui le souhaitent, qu'il s'agisse d'une entreprise ou d'un métier, de travailler plus s'ils le veulent", a dit le président de l'organisation patronale lors de sa conférence de presse mensuelle. "La loi pourrait dire que les 35 heures, c'est les 35 heures sauf si un accord de branche ou d'entreprise a organisé le travail différemment", a-t-il suggéré au gouvernement.*

### SIX MOIS POUR SIX CHANTIERS DE NÉGOCIATION INTERPROFESSIONNELLE

Le ministre délégué aux relations du travail, Gérard Larcher, a confirmé mardi sur LCI que le gouvernement souhaitait laisser aux partenaires sociaux le soin de négocier un assouplissement de la législation sur le temps de travail. *"Personne n'a dit que pour détruire une législation jugée mauvaise en ce qui concerne l'emploi et le développement, il fallait que les partenaires sociaux négocient",* lui a répondu Ernest-Antoine Seillière.

Ces négociations, ainsi que la "modernisation" du code du travail, sont en fait prévues dans le cadre du plan de cohésion sociale présenté la semaine dernière.

Le gouvernement a donné six mois aux partenaires sociaux, jusqu'à la fin de l'année, pour mener six chantiers de négociation interprofessionnelle, notamment l'assouplissement des 35 heures, avant de légiférer - qu'il y ait accord ou pas.

Le Medef, même en cas de modification des 35 heures, a réaffirmé au passage son hostilité à toute remise en cause du système d'allègements de charges sur les bas salaires consenti aux entreprises pour compenser leur mise en place. Le ministre de l'économie, Nicolas Sarkozy, critique à l'égard du dispositif, avait estimé la semaine dernière que *"l'Etat ne peut pas payer 16 milliards d'euros par an pour obliger les Français à travailler moins"*.

### MODIFIER LA "MANIÈRE DE TRAITER LE DEMANDEUR D'EMPLOI"

*"Cette formule est un raccourci qui mène à des interprétations qui ne sont pas bonnes",* a jugé Ernest-Antoine Seillière. *"Ce n'est pas comme ça que ça se passe. D'une part les allègements*



*sont parfois antérieurs à la mise en place des 35 heures. Et, de toute façon, les entreprises ont continué à payer 39 heures et supporté une forte hausse du smic."*

Le président du Medef est également revenu à la charge sur la nécessité de réformer le code du travail, *"très largement à l'origine des difficultés de notre pays sur le plan économique"*. *"Il faut agir dans ce domaine. C'est absolument nécessaire et essentiel"*, a-t-il souligné en rappelant les 50 propositions du rapport Virville et les 44 propositions du Medef, qui alimentèrent cet hiver la polémique avec les organisations syndicales.

La réforme de l'assurance-chômage, à la suite du conflit des "recalculés", est le troisième chantier social mis en avant par le Medef. *"Nous estimons que cet effort financier considérable [la réintégration des recalculés] est seulement justifié si l'on procède à une réforme de fond de l'assurance-chômage de façon à ce que le caractère individuel du traitement du demandeur d'emploi soit bien mis en œuvre"*, a dit Ernest-Antoine Seillière.

*"Nous attendons une modification de la manière dont on traite le demandeur d'emploi qui, bien entendu, a ses droits mais a aussi le devoir de rechercher activement un emploi"*, a conclu le président du Medef.

## **AFP et Reuters**

---

Droits de [reproduction](#) et de [diffusion](#) réservés © **Le Monde** 2004

**Usage strictement personnel.** L'utilisateur du site reconnaît avoir pris connaissance de la [licence](#) de droits d'usage, en accepter et en respecter les dispositions.

La fréquentation de ce site est contrôlée et certifiée par Diffusion Contrôle

[Besoin d'aide ?](#) | [L'abonnement au Monde.fr](#) | [Conditions générales de vente](#) | [Qui sommes-nous ?](#)



## Réclamant une modification de la loi, le Medef refuse d'ouvrir des négociations sur les 35 heures

ARTICLE PARU DANS L'EDITION DU 8 Juillet 2004

**Ernest-Antoine Seillière a jugé « essentiel », mardi 6 juillet, un allègement du code du travail. Le dirigeant patronal s'est dit prêt à ouvrir des discussions sur l'emploi des seniors**

IL N'Y AURA PAS de négociation sur la modernisation du Code du travail en général et sur les 35 heures en particulier. Lors de sa dernière conférence de presse avant l'été, mardi 6 juillet, le président du Medef, Ernest-Antoine Seillière, a décliné l'invitation du ministre de l'emploi et de la cohésion sociale, Jean-Louis Borloo, et celle de son ministre délégué aux relations du travail, Gérard Larcher, à ouvrir des négociations sur le Code du travail. Il a renvoyé le gouvernement à ses responsabilités, tout en se disant prêt à négocier sur l'emploi des seniors et la pénibilité du travail.

« Nous n'avons pas, par la négociation, à donner des compensations, des contreparties en échange de la modification de règles du travail qui nous paraissent limiter l'embauche, freiner le développement des entreprises et être à l'origine des difficultés économiques de notre pays », a déclaré M. Seillière. S'il a estimé « absolument essentiel » d'alléger le Code du travail, le dirigeant patronal a estimé qu'il appartient au gouvernement de « prendre ses responsabilités » et « de proposer, par un projet de loi, la modification de la législation ».

Le président du Medef a fait remarquer que le Code du travail pèse 1,3 kg et comporte 2 579 pages dans son édition 2004, soit 108 pages de plus que la version 2003. Elles sont l'oeuvre d'un gouvernement pourtant réputé libéral, a-t-il ironisé.

Sur les 35 heures, « un domaine passionnel et très technique », M. Seillière a fait état de la satisfaction du Conseil exécutif qui « s'est félicité de ce que le Medef avait maintenu vivant ce sujet ». « Le débat est reparti de plus belle et, à notre avis, les 35 heures ne seront plus lâchées jusqu'à l'élection présidentielle », a-t-il ajouté, précisant qu'il trouverait « normal » que le gouvernement prenne des initiatives. « Il y a beaucoup de déclarations, mais où sont les propositions ? », a-t-il interrogé.

L'organisation patronale n'a pas changé d'avis sur la réduction du temps de travail : elle demande que « la loi permette aux branches et aux entreprises, si elles le souhaitent, de déroger à l'application des 35 heures par accord collectif ou individuel ».

Le gouvernement étudie avec sa majorité plusieurs pistes possibles d'assouplissement des lois Aubry. Dans le cadre de la préparation du projet de loi sur les petites et moyennes entreprises (PME), qui doit être présenté en novembre, un nouveau statut du salarié est à l'étude. Il est censé permettre « à ceux qui le souhaitent de travailler plus de 35 heures par semaine et d'être rémunérés en conséquence, en passant un contrat, avec leur employeur, sans charges supplémentaires ». D'autres mesures sont aussi envisagées. Elles ne devraient pas être arbitrées avant l'automne.

Sur les allègements de charge, le président du Medef a réexprimé le voeu que le gouvernement

respecte sa parole. Il a redit qu'une remise en cause des baisses de charges, dont certaines, a-t-il dit, remontent au gouvernement d'Alain Juppé, aboutirait à un nouveau « renchérissement du coût du travail », après celui déjà supporté par les entreprises. M. Seillière a également contesté la présentation faite, notamment par Nicolas Sarkozy, des allègements de charges.

Le président du Medef a dit, par ailleurs, « attendre beaucoup » de la réforme de l'assurance-chômage. Il a rappelé le coût de l'affaire des chômeurs recalculés (2 milliards d'euros) pour les finances de l'Unedic et il a évoqué « le devoir » des chômeurs de rechercher activement un emploi, en contrepartie du suivi individualisé dont il va bénéficier, conformément au plan de M. Borloo.

Prêt à négocier sur l'emploi des seniors et sur la pénibilité au travail, M. Seillière n'a pas fermé la porte à d'éventuelles discussions sur la santé et la sécurité au travail. La négociation interprofessionnelle sur les restructurations doit, par ailleurs, reprendre à l'automne.

**Claire Guélaud**

---

Droits de [reproduction](#) et de [diffusion](#) réservés © **Le Monde** 2004

**Usage strictement personnel.** L'utilisateur du site reconnaît avoir pris connaissance de la [licence](#) de droits d'usage, en accepter et en respecter les dispositions.

La fréquentation de ce site est contrôlée et certifiée par Diffusion Contrôle

[Besoin d'aide ?](#) | [L'abonnement au Monde.fr](#) | [Conditions générales de vente](#) | [Qui sommes-nous ?](#)



FRANCE-SOCIETE - POLITIQUE

## Nicolas Sarkozy : « Comment je veux réformer les 35 heures »

ARTICLE PARU DANS L'EDITION DU 11 Juillet 2004

Le ministre de l'économie dévoile au « Monde » son plan : instaurer le « libre choix » pour les salariés, diminuer les charges sur les heures supplémentaires pour augmenter les salaires. Entre Bercy et l'UMP, il s'interroge : « Où serai-je le plus utile aux idées que je veux défendre ? »

« La RÉFORME doit «intéresser» chacun pour être acceptée par tous », déclare au Monde Nicolas Sarkozy, dévoilant son projet pour remettre en cause les 35 heures. Avec ce principe : « Le travail supplémentaire doit permettre une rémunération supplémentaire. » Convaincu que « la POLITIQUE peut influencer sur le cours des choses », le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie propose de lutter contre les délocalisations en exonérant d'impôts et de charges les entreprises qui rapatrient des emplois en France, dans les zones « économiquement dévastées ». Confiant son intérêt pour l' AVENIR DE L'UMP, dont il pourrait briguer la présidence à l'automne, il indique qu'il se déclarera « d'ici à la fin de l'été ». A l'incompatibilité fixée par M. CHIRAC entre le parti et son ministère, il répond : « Nul n'est propriétaire de sa fonction. »

LE TEXTE de cet entretien a été relu et amendé par M. Sarkozy.

En appelant à une « réforme profonde » des 35 heures, vous avez une nouvelle fois fait entendre votre différence au sein du gouvernement. Est-ce une stratégie ou une manie ?

Sur ce sujet-là comme sur tous les autres, j'essaie d'exprimer mes idées sans tabou, sans a priori idéologique, avec la seule préoccupation de trouver la bonne solution et la meilleure méthode. Faut-il réformer les 35 heures ? Je réponds « oui ». Je crois que les Français le souhaitent et que la France n'a pas les moyens d'éviter ce débat. Plus on diffère, plus ce sera onéreux et difficile. La vérité, c'est que l'un des grands problèmes de l'économie française, c'est l'insuffisance du pouvoir d'achat des salariés, et notamment des plus modestes. Il faut augmenter les salaires. Le travail supplémentaire doit permettre une rémunération supplémentaire. C'est d'ailleurs la même chose pour la réforme : s'il y a des gains de productivité, les salariés doivent en récupérer une partie sous la forme d'augmentation de salaires. La réforme doit « intéresser » chacun pour être acceptée par tous.

A quoi ressemblerait votre réforme des 35 heures ?

Elle doit reposer sur un principe : le libre choix, en permettant à ceux qui le veulent de travailler plus pour gagner davantage. Les autres doivent pouvoir rester aux 35 heures - qui resteront en toute hypothèse la durée hebdomadaire légale. C'est le contraire de ce qui s'est passé chez Siemens : on ne peut pas demander aux salariés de travailler 39 heures en restant

payés pour 35 heures ! Ça ne correspond en rien au système de valeurs auquel je crois, qui repose sur la reconnaissance du mérite et de l'effort. Et dire aux gens, comme il semble que les dirigeants de cette entreprise l'aient fait : « Si vous n'acceptez pas de travailler plus sans gagner plus, on délocalise », c'est un chantage qui ne serait pas acceptable chez nous.

En fait, il existe une marge pour augmenter les salaires sans renchérir le coût du travail : en diminuant les charges sociales sur les heures supplémentaires. On n'est pas plus malade parce qu'on travaille 39 heures au lieu de 35. En travaillant 35 heures, on a cotisé pour obtenir une couverture au titre de l'assurance-maladie. Ces baisses de charges permettront de financer des augmentations de salaires pour ceux qui travailleront plus.

La loi actuelle impose de payer 25 % de plus les heures travaillées entre 35 heures et 39 heures et 50 % au-delà. Voulez-vous réduire ces primes ?

La discussion est sans doute souhaitable. Il faut encourager les heures supplémentaires et non les décourager. Au-dessus de 35 heures, une hausse de salaire d'au moins 10 % peut être une base de travail. C'est d'ailleurs déjà le cas dans les entreprises de moins de vingt salariés. Au-delà de 39 heures, on pourrait envisager 25 %.

Concrètement, comment les salariés pourront-ils choisir ?

Pendant quinze jours au début de chaque année, chaque salarié pourrait faire acte de volontariat dans son entreprise, en choisissant d'être candidat pour faire des heures supplémentaires ou de rester à 35 heures. L'entreprise aurait ainsi plus de souplesse, le salarié plus de pouvoir d'achat et la Sécurité sociale plus de recettes, puisqu'il y aurait davantage d'heures supplémentaires. En agissant ainsi, on ne remettrait en cause aucun acquis social ; mais nous offririons un nouvel espace de choix, dans une société qui en manque. Vivre sa vie au rythme où on l'entend, gagner sa vie en fonction de ses efforts, c'est une société plus souple, mieux adaptée aux aspirations de notre temps. Cette « société du libre choix » pourrait devenir une référence, par opposition au nivellement, à l'égalitarisme, à la rigidité de la majorité précédente.

Ces heures de travail supplémentaires ne pourraient-elles pas bénéficier à des chômeurs ?

Le partage du temps de travail est une réponse inadaptée à nos difficultés. Il faut être plus ambitieux, vouloir multiplier les emplois et non les diviser. Notre problème, en France, c'est que nous n'avons pas assez d'emplois.

Cela suffirait-il à éviter les délocalisations ?

Ce n'est évidemment pas la seule réponse. Les délocalisations sont devenues une angoisse pour nombre de salariés. Mais il n'y a pas de fatalité. Il faut faire preuve d'imagination ! On se morfond en parlant des emplois délocalisés à l'étranger, là où la main-d'oeuvre est moins chère. Alors pourquoi ne délocaliserait-on pas en France ? Je propose qu'on exonère d'impôts et de charges les entreprises qui relocaliseront des emplois en France dans des zones économiquement dévastées - celles où on compte 20 % à 30 % de chômeurs. Récupérer des emplois qu'on avait perdus et les implanter dans des zones où il n'y a plus rien, c'est possible. J'y ajoute une proposition : ne pourrait-on faire porter davantage les exonérations de charges sur les emplois « délocalisables » plutôt que sur les autres ? Il faut y réfléchir. La rigidité n'est pas un gage d'efficacité.

Ne serait-il pas logique de taxer les entreprises qui délocalisent leurs emplois à l'étranger ?

Ça ne servirait à rien. Elles partiront quand même. En matière de défense comme en matière économique, les lignes Maginot, ça ne marche pas. Je voudrais insister sur un autre point : la « sécurité de l'emploi ». Le droit du travail n'a jamais été aussi protecteur, et pourtant, jamais les salariés ne se sont sentis autant menacés ! Alors, la sécurité, est-ce vraiment : plus d'obstacles aux licenciements et des délais plus longs pour les procédures - moyennant quoi les entreprises

hésitent à créer des emplois ? Et si c'était plutôt : des procédures plus courtes et plus souples, mais des indemnités plus élevées pour les salariés, une obligation de les informer plus tôt des difficultés de l'entreprise et plus d'ambition pour la formation et le reclassement ? Avec les partenaires sociaux, nous avons là un grand champ de discussions.

Votre « société du libre choix » est-elle d'inspiration libérale ?

Ces questions de référence idéologique n'ont pas beaucoup de sens. Il n'y a plus de prêt-à-penser idéologique. Je me sens pragmatique. Je revendique davantage de liberté et de choix pour chacun, ce qui n'est nullement contradictoire avec ma conviction que notre société doit être plus juste. On ne peut être efficace que si l'on est juste. C'est pourquoi j'ai approuvé l'initiative de discrimination positive menée à Sciences-Po Paris, où des places ont été réservées à des jeunes issus de zones d'éducation prioritaire. Ces jeunes-là, l'Etat doit les prendre par la main pour les amener au guichet de la réussite. Ceux qui viennent des quartiers plus favorisés n'en ont pas besoin : ils connaissent l'adresse !

C'est une vision volontariste de l'égalité ?

L'égalité républicaine, ça ne peut pas être le même salaire, le même diplôme, le même appartement pour chacun - ça, c'est le nivellement, l'égalitarisme. Ce doit être : à chacun selon son mérite. Quand on cumule les handicaps à la naissance, l'Etat doit vous aider à les surmonter. Sans nier les identités, car c'est cela qui fait le lit du communautarisme : quand les hommes se sentent menacés dans leur identité, ils se replient sur eux-mêmes.

Si vous ne vous sentez pas libéral en économie, l'êtes-vous sur les sujets de société ? Quelle est, par exemple, votre avis sur le mariage des homosexuels ?

J'y suis opposé parce que cela entraînerait automatiquement l'autorisation de l'adoption par un couple gay. Or la vocation du mariage est d'assurer un cadre à la famille, donc aux enfants. En revanche, je suis convaincu que l'homosexualité n'est pas un choix mais une identité ; c'est pourquoi il faut que deux personnes qui s'aiment, quel que soit leur sexe, puissent inscrire leur amour dans la durée, sous le regard des autres. Je suis donc favorable à une large extension des possibilités du pacs.

Quelles réactions vous inspirent le procès d'Outreau et les crimes attribués à des récidivistes remis en liberté ?

Ces affaires choquent à juste titre l'opinion. La justice est rendue par des hommes : ils peuvent se tromper. Mais j'avais posé la question du suivi des délinquants sexuels et des peines planchers pour les multirécidivistes. Les Français attendent de nous une grande fermeté. Je continue de penser que c'est la seule réponse efficace pour des gens qui ont déjà été condamnés à d'innombrables reprises et qui doivent comprendre que la société ne le tolérera plus. Sur tous ces sujets, la France n'a pas peur des réformes. Elle ne redoute pas le changement, elle l'attend.

C'est votre interprétation des défaites de la majorité ?

A tort ou à raison, les Français ont jugé que notre action manquait de cohérence. Ils n'ont pas dit « non » aux évolutions nécessaires. Ils n'ont pas compris où nous voulions les emmener. Je ne suis pas de ceux qui pensent que la France a un statut qu'elle conservera toujours. Dans la compétition mondiale, rien n'est acquis. Les autres pays s'adaptent. Notre économie ne peut rester à l'écart. Je crois que la politique peut influencer sur le cours des choses. Il n'y a de fatalité que pour ceux qui ont choisi de renoncer.

Même au ministère de l'économie, où les marges de manoeuvre sont si ténues ?

Surtout ici ! Plus les marges de manoeuvre sont étroites, plus il faut prendre des initiatives. Au moment de ma nomination, beaucoup m'ont dit : « N'y va pas. On ne peut plus rien y faire,

tout est mondialisé ! » En réalité, il y a tant à faire ! Et je ne pense pas avoir donné, en trois mois, le sentiment que j'étais prêt à subir.

Autrement dit, vous n'êtes pas près de quitter Bercy !

Ce n'est pas à moi d'en décider, même si je reste un homme libre. Je fais ce que je crois juste et efficace. La situation de nos finances est très difficile. Le président de la République a pris des engagements devant nos partenaires européens ; c'est mon devoir de les honorer. Le déficit sera à 3,6 % du PIB en 2004 et je ferai ce qu'il faut pour qu'il soit en deçà de 3 % en 2005. Non pas en idéologue de l'équilibre budgétaire, mais parce que c'est le bon sens que de maîtriser les dépenses publiques et de réduire le déficit. Les dépenses de l'Etat dépassent les recettes de 25 % ! L'argent de la croissance qui revient ne doit pas servir à financer des dépenses nouvelles mais à rembourser une dette qui nous empêche de préparer l'avenir. Voilà ce que je crois.

C'est une forme d'ultimatum ?

En quoi l'affirmation d'une conviction serait-elle un ultimatum ? D'autant que j'ai l'impression que cette conviction est partagée : le premier ministre a demandé au gouvernement de respecter la norme zéro pour l'augmentation de nos dépenses. Pour le reste, nul n'est propriétaire de sa fonction. Je vous l'ai dit, il faut savoir rester libre.

Libre de briguer la présidence de l'UMP à l'automne, quitte à sortir du gouvernement ?

Ce n'est pas une question légère. Ma réponse sera le fruit d'une analyse de la situation, en fonction de ce critère : où serai-je le plus utile aux idées que je veux défendre ? Où peut-on transformer les choses le plus profondément ? Les Français s'intéressent plus qu'on ne le croit aux grands débats politiques, pour peu que l'on y mette du contenu, de l'authenticité et du courage. J'ai envie qu'ils se passionnent pour ça. Et je ferai tout pour être un facteur d'unité, car j'ai la conviction que notre majorité ne peut se passer de personne.

Vous excluez donc de cumuler la présidence du parti avec votre fonction ministérielle...

Est-ce moi qui dois en décider ?

Pensez-vous à la présidence de l'UMP en vous rasant ?

Pour être franc, ce serait difficile de ne pas y penser ! C'est ma famille politique, j'y suis très attaché et les défis à relever sont nombreux : il faut un projet renouvelé, des méthodes d'animation modernisées, une image d'ouverture mieux affirmée. La question se pose donc. J'y répondrai précisément d'ici la fin de l'été.

Votre tête-à-tête permanent avec M. Chirac ne traduit-il pas un affaiblissement du premier ministre, que votre élection à la tête de l'UMP accentuerait ?

Le premier ministre a la confiance du président, il n'est donc pas affaibli. Pour le reste, je ne vois pas en quoi mon action serait un problème pour la majorité ! On dit même parfois que c'est un atout. Je ne vais quand même pas regretter que des élus et des militants souhaitent que j'assume plus de responsabilités à l'UMP !

Dans l'affaire de l'amendement relatif à l'âge du président d'EDF, vous a-t-on mis devant le fait accompli ?

C'est une décision du premier ministre.

On vous reproche, notamment parmi les chiraquiens, un tropisme américain trop prononcé. Qu'en dites-vous ?

Si cette querelle m'est faite, elle est bien étrange. Les Américains sont un des rares peuples au monde avec qui nous n'avons jamais été en guerre. Ils nous ont aidés deux fois à nous libérer. Il serait paradoxal d'attendre d'eux le retour de la croissance tout en les critiquant sans cesse. Nous avons un désaccord sur l'Irak. Cela ne doit pas remettre en cause l'amitié réelle qui existe entre nos deux peuples. Je respecte la société américaine, mais je suis lucide sur ses faiblesses et ses forces. Le modèle américain ne me paraît pas transposable en France. Si c'était la crainte, ma réponse devrait lever toute ambiguïté !

**Propos recueilli par Sophie Fay, Hervé Gattegno et Christophe Jakubyszyn**

---

Droits de [reproduction](#) et de [diffusion](#) réservés © **Le Monde** 2004

**Usage strictement personnel.** L'utilisateur du site reconnaît avoir pris connaissance de la [licence](#) de droits d'usage, en accepter et en respecter les dispositions.

La fréquentation de ce site est contrôlée et certifiée par Diffusion Contrôle

[Besoin d'aide ?](#) | [L'abonnement au Monde.fr](#) | [Conditions générales de vente](#) | [Qui sommes-nous ?](#)



DEVANT plusieurs centaines de patrons de PME réunis mercredi 30 juin à Paris, Jean-Pierre Raffarin, Nicolas Sarkozy et Dominique Bussereau, le secrétaire d'Etat au budget, se sont livrés à un véritable réquisitoire contre les 35 heures. S'appuyant sur ce qui se passe actuellement en Allemagne, le premier ministre a estimé que la France devait « augmenter le nombre total d'heures travaillées ». Plus précis, le ministre de l'économie et des finances a déclaré qu'il ne fallait pas craindre une « réforme profonde » des 35 heures, qu'il a qualifiées de « contresens économique ». M. Sarkozy propose la suppression de « toute forme de taxation sur les heures supplémentaires ».

## **M. Sarkozy réclame une « réforme profonde » des 35 heures**

### **Depuis l'engagement du chef de l'Etat, deux ans d'hésitations**

ARTICLE PARU DANS L'EDITION DU 2 Juillet 2004

### **La majorité a plusieurs fois résisté aux assauts de son aile libérale contre les lois Aubry**

QUE de désirs refoulés d'en découdre sur les 35 heures et de « réhabiliter la valeur travail », l'un des mots d'ordre de la dernière campagne présidentielle de Jacques Chirac ! Mais que de prudences, de circonlocutions et de propos contradictoires pour ne pas être accusée de vouloir prendre une revanche sociale sur les années Jospin ! Depuis son retour au pouvoir, en mai 2002, la majorité n'a cessé d'osciller entre ces deux sentiments, quitte à nourrir le doute et les tensions en son sein sur la volonté de rompre avec la politique menée par la gauche.

C'était l'un des chapitres-clés de l' « engagement pour la France » du président candidat, marqueur idéologique censé le distinguer de Lionel Jospin. « Je m'engage à rendre toute leur place au travail et au mérite », notamment « en permettant à ceux qui veulent gagner plus de travailler plus », écrivait ainsi M. Chirac. Mais jamais - au grand dam d'une partie de son électorat et des élus de droite - il n'a préconisé d'abroger les lois Aubry, qui ont ramené de 39 à 35 heures la durée de travail hebdomadaire dans les entreprises de plus de 20 salariés.

Alors ministre de l'emploi, François Fillon applique la consigne : la loi qu'il fait adopter en janvier 2003 assouplit les règles de la réduction du temps de travail (RTT) en portant le contingent annuel d'heures supplémentaires de 130 à 180 heures, tout en maintenant la durée légale à 35 heures. Celles-ci n'en étaient pas moins, à ses yeux, « le symbole d'une triple erreur » : méthodologique, puisqu'elles porteraient « le sceau du dirigisme » ; économique, car elles auraient créé « peu d'emplois » pour « un coût très élevé » ; sociale, parce qu'elles auraient généré « beaucoup d'inégalités » entre les salariés.

Un tel réquisitoire n'appelle-t-il pas une révision plus radicale des lois Aubry ? Renaud Dutreil l'a pensé, qui affirmait, à l'automne 2002, que la loi Fillon n'avait pas « modifié le dégoût du travail des Français ». Mais le secrétaire d'Etat aux PME a dû ravalé ses critiques au nom de la solidarité gouvernementale, même s'il exprimait un sentiment largement répandu parmi les députés les plus libéraux de la majorité, qui estimaient avoir été élus pour mener une politique de droite sans complexes.

Regroupés à l'Assemblée nationale dans le club des « réformateurs », ceux-ci réclameront une commission d'enquête afin de dresser un véritable réquisitoire contre les 35 heures. Mais le 15 octobre 2003, devant quelques députés, M. Chirac juge cette attaque frontale « imbécile ». Le gouvernement se range à cette prudence et ne concède qu'une mission d'information - qui sera présidée par le très libéral Hervé Novelli, proche d'Alain Madelin. En avril 2004, Jean-Pierre Raffarin et Jean-Louis Borloo n'en épouseront pas les conclusions. Certains élus de centre droit - comme Marc-Philippe Daubresse, aujourd'hui secrétaire d'Etat au logement - regretteront plus tard de ne « pas avoir réagi plus vite à l'offensive des libéraux contre les 35 heures ».

A l'UMP et à l'UDF, les assouplissements introduits par M. Fillon ont toujours été considérés comme la première étape d'un aggiornamento qui devait être plus profond. Leurs élus sautent sur toutes les occasions pour relancer le débat. Ainsi misent-ils sur la suppression d'un jour férié destinée à financer une aide en faveur des handicapés et des personnes âgées dépendantes - votée le mois dernier au Parlement - pour pousser à une renégociation des lois Aubry. Sans plus de succès que les promoteurs de la mission Novelli, dont les propositions reviendront néanmoins dans le débat à l'automne.

Aller plus loin ? La question occupe toujours l'esprit de M. Chirac, qui dénonce encore les 35 heures, le 19 mai 2004, au cours d'un déplacement à Villiers-le-Bel (Val-d'Oise) : « Je considère que ça a été un frein au développement économique, et donc, au total, à l'emploi, et aussi un frein au développement des rémunérations. » Le chef de l'Etat relance alors l'idée d'une réforme à travers des « aménagements légaux », tout en se déclarant « personnellement favorable à la concertation » sur les 35 heures, « maintenant entrées dans nos habitudes ».

Ces déclarations laissent ouvertes toutes les interprétations, et les exégètes des propos présidentiels se perdent en analyses. S'agit-il d'un appel au dialogue social préalable à une révision des 35 heures ? Ou d'une inflexion de la doctrine gouvernementale, qui prévoit que toute modification législative sur la durée du travail doit être précédée d'une négociation patronat-syndicats dans le cadre des branches professionnelles et des entreprises ?

D'évidence, M. Chirac et M. Raffarin n'ont pas renoncé à convaincre les partenaires sociaux de rouvrir le dossier des 35 heures. Le premier ministre, qui se définit lui-même comme « un radical au sens où Pierre Mendès France ou Edgar Faure étaient radicaux », prône la pédagogie et le dialogue. Il l'a montré, mercredi, devant les patrons de PME, en se gardant de toute remise en cause brutale des 35 heures. Nicolas Sarkozy, lui, réclame « une réforme profonde » des lois Aubry. Quitte à marquer, sur ce point aussi, sa différence, pour inviter la droite à sortir de l'ambiguïté.

**Jean-Michel Bezat**



FRANCE - SOCIÉTÉ

L'ENTRETIEN DU 14 JUILLET

Chirac entre en campagne pour l'Europe et contre Sarkozy

## 35 heures : M. Chirac veut de « nouveaux assouplissements »

ARTICLE PARU DANS L'EDITION DU 16 Juillet 2004

**Plus nuancé que M. Sarkozy, le chef de l'Etat a évoqué les lois Aubry en parlant de « droit acquis »**

ASSOULIR encore. Reprenant un thème ressassé par sa majorité depuis le mois d'avril et la remise du rapport de la mission d'information parlementaire sur les 35 heures, le chef de l'Etat s'est prononcé pour de « nouveaux assouplissements » des lois Aubry sur la réduction du temps de travail. M. Chirac a formellement demandé au gouvernement « d'engager avec les partenaires sociaux la concertation nécessaire » pour aller dans ce sens. « On peut toujours faire mieux », a-t-il ajouté, en faisant référence aux lois Fillon adoptées en 2003 qui ont déjà assoupli les lois Aubry et qu'il a qualifiées de « bonnes lois », commençant « à avoir un effet positif ».

Contrairement au ministre de l'économie, Nicolas Sarkozy, qui, comme tous les libéraux de la majorité, se dit partisan d'une « réforme profonde » des 35 heures et parle de « contresens économique » à leur propos, M. Chirac s'est montré plus nuancé. S'il a d'abord rappelé qu'il n'était « pas favorable à la loi des 35 heures, autoritaire et uniforme », il a pris soin d'en parler comme d'« un droit acquis ».

Le chef de l'Etat s'était déjà prononcé, le 17 mai, pour un aménagement des 35 heures. Il avait évoqué des « aménagements légaux » - et non législatifs - qui pourraient être « trouvés entre les organisations syndicales et professionnelles, notamment au niveau des entreprises, des branches au niveau national et des travailleurs ».

Cette relance du débat autour des 35 heures a trouvé un écho auprès des Français. Selon un sondage réalisé par CSA pour Le Parisien, publié le 8 juillet, une très légère majorité d'entre eux (51 %) juge « souhaitable de remettre en cause les 35 heures ». Ils sont toutefois 45 % à y être défavorables.

Alors que M. Sarkozy avait exposé sa propre vision d'une réforme des 35 heures dans un entretien au Monde, daté du 10 juillet, M. Chirac a précisé, mercredi 14 juillet, le cadre dans lequel il entend que la concertation entre gouvernement et partenaires sociaux s'engage. Assurant que « la durée légale du travail est et restera de 35 heures », il a demandé que les nouveaux assouplissements soient « négociés au niveau de l'entreprise dans le cadre des limites de la loi et des accords de branches ». Le ministre de l'emploi, Jean-Louis Borloo, avait aussi avancé, le 1er juillet sur TF1, que les assouplissements devraient « se négocier par branche ».

Le chef de l'Etat a ensuite repris, presque mot pour mot, des propos tenus ces dernières semaines tout à la fois par M. Sarkozy et M. Borloo, sur la « liberté » qui devrait être laissée aux salariés quant au choix de leur temps de travail. « Il faut plus de liberté pour les travailleurs, notamment ceux qui veulent travailler plus pour gagner plus, et plus de liberté pour les entreprises afin de mieux s'adapter au marché et au développement », a-t-il déclaré. M. Chirac n'a pas précisé si, au final, il conviendra de légiférer.

Interrogé sur les entreprises qui agitent la menace d'une délocalisation pour obtenir de leurs salariés qu'ils acceptent un allongement de la durée du travail - les groupes Bosch en France ou Siemens en Allemagne -, M. Chirac a estimé que « c'est une pente glissante sur laquelle il ne faut pas se laisser entraîner ».

#### COMPENSATIONS SALARIALES

Il a, à cette occasion, insisté sur la nécessité de donner aux salariés qui choisiraient de travailler plus longtemps les compensations salariales qui vont de pair : « Les salariés doivent y trouver leur compte sur leur feuille de paye », a-t-il expliqué. C'est un argument que M. Sarkozy avait mis en avant, comme condition pour que la réforme soit acceptée par les salariés.

Dans le sondage CSA réalisé début juillet pour Le Parisien, 60 % des personnes interrogées avaient déclaré qu'elles n'accepteraient pas un passage de 35 à 39 heures par exemple sans une augmentation de salaire, même en cas de risque de délocalisation de leur entreprise. Seuls 37 % des sondés considéraient cette solution acceptable.

« M. Chirac a dit une seule chose qu'il croit vraiment sur les 35 heures : «c'est un acquis social» », a réagi l'ancienne ministre socialiste Martine Aubry. « Personne ne peut penser que les salariés choisissent eux-mêmes leur durée du travail », a-t-elle ajouté, estimant qu'« en fait, on veut faire travailler plus en payant moins ».

Pour le secrétaire général de la CFDT, François Chérèque, l'intervention de M. Chirac sur les 35 heures « ne bouleverse pas le débat ». Soulignant que M. Chirac se place « en contradiction avec les demandes de l'aile la plus libérale de la majorité », le patron de la CFDT a goûté le propos présidentiel sur l'« augmentation du pouvoir d'achat », car « c'est l'inverse de ce que veut le patronat ».

Si la CFTC a estimé qu'il « n'y a pas lieu de rouvrir une négociation globale sur les 35 heures », la CGT a ironisé sur le thème du « travailler plus pour gagner plus » : « tous les salariés en emploi partiel ou à durée déterminée et bien évidemment les sans-emploi sont prêts à dire : chiche, mais ce discours ne s'adressait visiblement pas à eux ».

#### Philippe Le Coeur

---

Droits de reproduction et de diffusion réservés © **Le Monde** 2004

**Usage strictement personnel.** L'utilisateur du site reconnaît avoir pris connaissance de la licence de droits d'usage, en accepter et en respecter les dispositions.

La fréquentation de ce site est contrôlée et certifiée par Diffusion Contrôle

[Besoin d'aide ?](#) | [L'abonnement au Monde.fr](#) | [Conditions générales de vente](#) | [Qui sommes-nous ?](#)

## **En finir avec les 35 heures : une idée fixe pour la droite** ***L'Humanité Hebdo, 17 juillet 2004***

### ***Depuis son retour au pouvoir, la droite dégage contre les 35 heures. Chronologie d'un démantèlement annoncé.***

Derrière l'offensive contre les 35 heures, se profile pour les salariés tous les dangers: négation des droits fondamentaux des travailleurs et des libertés syndicales, remise en cause de la notion de durée légale du travail. D'après la droite, le renoncement à ces acquis serait le tribut à payer pour s'adapter au monde d'aujourd'hui. Solidement ancrée dans le paysage politique français grâce à ses réseaux, le patronat avance la mise en œuvre de son projet néolibéral. Au Parlement, un groupe de cent députés UMP, les «réformateurs» lui sert efficacement de courroie de transmission et contribue à populariser ses arguments. Le recours au service de nombreux think tanks, véritables boîtes à idées composées d'«experts» de la nouvelle droite et de chefs d'entreprises, alimente le débat en décrédibilisant l'action syndicale, assimilée à un nouveau conservatisme: c'est dans ces lieux de pouvoir que les thèmes développés par les défenseurs de la «liberté» du travail, sont élaborés et théorisés.

Pour preuve, cette sélection de citations, qui montre que, depuis le retour de la droite aux responsabilités en mai 2002, les gouvernements Raffarin I, II et III poursuivent une idée fixe: en finir avec la réduction du temps de travail.

#### **Mai 2002-janvier 2003 : l'aménagement Fillon**

Dès le retour au pouvoir de la droite, la question de l'assouplissement de la loi Aubry II sur la réduction du temps de travail est posée. Le 17 janvier 2003, la loi Fillon est adoptée. Elle facilite le recours aux heures supplémentaires. Les entreprises bénéficient désormais d'allègements des cotisations sociales sans contrepartie.

**11 septembre 2002.** «Nous craignons que le gouvernement ne soit trop hésitant devant le radicalisme des réformes à engager.» Ernest-Antoine Seillière, n° 1 du MEDEF.

**3 octobre 2002.** «La loi Aubry était un texte antisocial et antiéconomique. Il est stupéfiant que la gauche ait voulu dicter à chacun son temps de vie.» Pierre Morange, rapporteur du projet de loi Fillon, député des Yvelines.

**5 novembre 2002.** «Nous ne trouverons plus la main-d'œuvre dont nous avons besoin dans nos structures. Les candidats préféreront aller dans les plus grands établissements pratiquant les 35 heures.» Robert Buguet, président de l'Union professionnelle artisanale (UPA).

#### **Octobre 2003 : la «revalorisation» du travail**

À la rentrée 2003, le patronat se livre à une véritable campagne d'intimidation envers les partenaires sociaux en opposant deux France: l'une qui travaille et tire la croissance, l'autre, seulement préoccupée par la défense de ses acquis sociaux.

**3 octobre 2003.** «En inoculant le virus des 35 heures à la société française, les socialistes ont provoqué tous les phénomènes de démotivation et de recours à l'assistanat que l'on constate aujourd'hui.» Hervé Novelli, député UMP d'Indre-et-Loire.

**10 octobre 2003.** «Plusieurs études montrent que le temps libre dégagé par les 35 heures a pu encourager la recrudescence de certains fléaux sociaux tel l'alcoolisme ou la violence.» Nicolas Baverez, Institut Montaigne.

**21 octobre 2003.** « Face à la remise en cause des valeurs qui fondaient jusqu'alors notre société et devant la montée de l'hédonisme libertaire, la réaffirmation de la valeur travail apparaît nécessaire. Cette valeur qui s'oppose(...) à la rente et à l'assistance reste avant tout une discipline.» Rapport de Gilles Carrez sur la valeur travail, Club dialogue et initiative.

**22 octobre 2003.** «Cette loi touche à l'évolution des mentalités et des comportements. Dès la discussion des lois Aubry, nous considérons que l'un des risques majeurs était la dévalorisation du travail.» Maurice Lévy, PDG de Publicis.

**24 octobre 2003.** «Le travail est une plus belle valeur que le farniente.» Pierre Richard, PDG de Dexia.

**27 octobre 2003.** «Avec l'arrivée des salariés de la nouvelle Europe qui travaillent 40 heures, et en redemandant, le système va vite devenir ingérable. Il faudra prendre des dispositions sauf à voir un déplacement encore plus grand de l'emploi vers l'est de l'Europe.» Jean-François Dehecq, PDG de Sanofi-Synthelabo.

### **Janvier 2004-juillet 2004 : vers la fin de la durée légale du travail?**

Le patronat cherche à remettre à plat l'ensemble de la réglementation du travail. Il ne s'agit plus seulement de tuer les 35 heures, mais d'aller au-delà de la situation que connaissaient les salariés avant les lois Aubry.

**8 janvier 2004.** «Les 35 heures sont une des plus grandes impasses politiques et économiques des trente dernières années. Le Gosplan soviétique à l'ère du téléphone portable. Le catastro-phisme permanent exploité sans vergogne par la gauche pour dénoncer les atteintes aux conquêtes sociales forcément régressives d'une droite présentée comme antisociale ne doit pas nous arrêter.» Jérôme Rivière, député UMP des Alpes-Maritimes, président de la Droite libre.

**4 février 2004.** « La notion de durée légale n'a pas de sens (...), sauf si le législateur souhaite maintenir des symboles». Guillaume Sarkozy, n° 2 du MEDEF, audition de la mission parlementaire présidée par Patrick Ollier sur les conséquences économiques et sociales de la législation sur le temps de travail.

**10 avril 2004.** «La question de la durée du travail doit relever de la compétence de la négociation collective, non de la loi.» Conclusions du rapport Ollier.

**3 juillet 2004.** «Il faut que s'ouvrent des discussions, notamment à partir du rapport de la mission parlementaire que présidait Patrick Ollier.» Jean-Pierre Raffarin.

**Geoffroy Fauquier**



## HORIZONS ANALYSES

### ÉDITORIAL

# Débat désordonné

ARTICLE PARU DANS L'ÉDITION DU 23 Juillet 2004

LE DÉBAT est relancé sur les 35 heures. C'est sans doute une bonne chose, car nulle réforme n'est immuable, et chacune doit évoluer avec son temps. Mais le moins que l'on puisse dire est que ce débat, engagé à l'initiative de Nicolas Sarkozy et de Jacques Chirac, se déroule pour le moment dans une pagaille qui caractérise, hélas ! trop souvent l'action de la majorité actuelle.

Le ministre de l'économie et des finances a donc eu de bonnes raisons de plaider pour qu'une réflexion s'engage. Mais ensuite que s'est-il passé ? Le chef de l'Etat s'est limité, pour le moment, à souhaiter des « aménagements légaux » de ce qu'il considère encore comme « un droit acquis », mais sans fixer précisément la philosophie de la refonte.

Dans un pays bien gouverné, un tel débat devrait être non seulement lancé, mais organisé par le gouvernement, qui devrait, c'est le moins que l'on puisse attendre de lui, en fixer les règles, annoncer les objectifs, tout en sollicitant tous les points de vue. Or, faute de cap clairement fixé, il s'est produit ce qui était prévisible : une cascade d'initiatives patronales, conjoncturelles ou encouragées en haut lieu, visant à rogner sur la loi - car la durée légale du travail reste fixée à 35 heures - ou à la vider de son sens.

Face à ces initiatives - on peut citer, par exemple, celles de Bosch ou de Doux -, le pouvoir ne montre aucune ligne de conduite arrêtée, multiplie les déclarations dans une cacophonie, mais aussi une ambiguïté, qui ne saurait rassurer ni les salariés inquiets pour leur avenir, leurs horaires de travail et leurs salaires ni le Medef.

Or il ne faudrait pas ignorer que l'idée de réduire le temps de travail pour soutenir l'emploi ne fut pas seulement une initiative du gouvernement de gauche de Lionel Jospin. Son premier promoteur en fut, en 1996, le centriste Gilles de Robien, sous un gouvernement Balladur. Et que, si les 35 heures ne sont pas la panacée, elles avaient fait l'objet d'une négociation serrée au cours de laquelle la réduction du temps de travail avait été compensée par une plus grande flexibilité, réclamée par les employeurs, et souvent par une rigueur salariale accrue.

De ces réformes multiples, qui se sont multipliées au fil des ans, a donc résulté une sorte d'équilibre entre temps de travail, flexibilité et rémunération, critiquable, certes, mais qui dessine le paysage social actuel. Sans trop le dire, en laissant des entreprises faire des expérimentations, le gouvernement voudrait-il donc remettre en cause l'une de ces données - le temps de travail - sans ouvrir le débat sur les autres ? Là est tout le problème. Les lois Aubry ont souvent été critiquées à bon droit. Il n'en reste pas moins que le débat sur les 35 heures, pour être fructueux, doit impérativement être serein.

En résumé, si les 35 heures doivent être réformées, modifiées, améliorées ou édulcorées, cela ne pourra se faire que par le dialogue, et dans la clarté. Pas en catimini, au coup par coup, par le biais d'initiatives patronales désordonnées.



## Les syndicats accusent Jean-Pierre Raffarin de mener une politique de recul social

ARTICLE PARU DANS L'EDITION DU 28 Juillet 2004

**L'annonce du report de la hausse du smic, des mesures d'amnistie fiscale et la réduction du nombre de fonctionnaires ont suscité de vives critiques de l'ensemble des organisations syndicales.**

Les syndicats ont accusé, mercredi 28 juillet, Jean-Pierre Raffarin d'avoir défendu une politique de recul social en annonçant, sous couvert d'une *"renaissance du pacte social"*, de nouvelles mesures en faveur des plus aisés. Les déclarations du premier ministre sur le report de la hausse du smic, les 35 heures, l'amnistie fiscale et la suppression de plusieurs milliers de postes de fonctionnaires ont provoqué des réactions unanimes.

*"Apologie d'une politique régressive"* pour la FSU, *"bel exercice d'autosatisfaction"* pour la CGC, *"marketing de la méthode Coué"* pour le secrétaire national de Force ouvrière Jean-Claude Mailly : la conférence de presse du premier ministre a suscité une pluie de commentaires grinçants du côté des syndicats.

La CFTC a jugé qu'après deux échecs électoraux de sa majorité, le premier ministre s'était *"autodé livré les bonnes notes que les Français lui refusent"*.

Sur le fond, les syndicats s'inquiètent de ce qu'ils jugent être une remise en cause des acquis sociaux tels que la durée légale du temps de travail à 35 heures ou le droit de grève dans les transports, qui doivent tous deux faire l'objet de concertations entre partenaires sociaux à la rentrée.

Ainsi CGC et FO ne sont pas favorables à des négociations sur les 35 heures, expression d'une *"volonté idéologique"* de remettre en cause la réduction du temps de travail. Elle causera un *"désordre épouvantable"* dans les grandes entreprises pour la première, et est qualifiée de *"boîte de Pandore"* par la seconde. Selon M. Mailly, le gouvernement *"a surtout la volonté de payer moins les heures supplémentaires"*.

### REPORT DE LA HAUSSE DU SMIC

Les syndicats se sont également alarmés de voir le premier ministre revenir sur l'engagement du gouvernement de revaloriser le salaire minimum, dont la hausse pourrait être reportée pour moitié à 2006. Ils mettent en parallèle cette décision et l'amnistie fiscale souhaitée par Jean-Pierre Raffarin.

Pour Alain Guinot, membre du bureau confédéral de la CGT, *"la France d'en haut se frotte les mains"* et *"la France d'en bas pleure"*. Pour la CGT, M. Raffarin promet aux *"plus favorisés"* une *"amnistie fiscale pour les capitaux évadés"*, et dans le même temps il *"s'attaque à une population en situation d'urgence sociale absolue"* en reportant la hausse du smic. Selon lui, *"pour un gouvernement qui a un soutien populaire plus que limité, il y a un déni de démocratie qui est extrêmement grave"*.

Gérard Aschieri, secrétaire général de la FSU, est allé dans le même sens : *"Avec la baisse des charges concédée aux entreprises et l'étalement de la hausse du smic, ce sont toujours les*



*mêmes qui paient et toujours les mêmes qui sont épargnés."*

Le secrétaire général de la CFTC, Jacky Dintinger, s'est montré "très inquiet de le voir promettre des allègements de charges, sans rien demander en retour aux entreprises".

## RÉDUCTION DU NOMBRE DE FONCTIONNAIRES

Le ministre de la fonction publique, Renaud Dutreil, a annoncé, mercredi, dans *Le Parisien*, une diminution du nombre d'agents de la fonction publique de l'Etat en 2005 "de 8 000 à 10 000, sur un total de 2,5 millions de postes", soit une "baisse de 0,5 % des effectifs". Une annonce confirmée par l'entourage de M. Raffarin, à l'issue de sa conférence de presse, mercredi 28 juillet. Ce chiffre inclut une réduction "d'environ 3 000" postes au sein de l'éducation nationale.

Après une baisse de plus de 4 500 fonctionnaires en 2004 et d'environ 1 200 en 2003, cette nouvelle diminution est très mal perçue par les syndicats. Marie-Claude Kervella a estimé pour la CFDT qu'"encore une fois, il n'y a que les baisses d'effectifs qui servent seules de variable d'ajustement des finances publiques".

Pour Bernard Lhubert (CGT), "10 000 suppressions de postes, c'est l'affichage budgétaire mais derrière, il faut compter les emplois-jeunes et les CES (contrats emploi solidarité) qui vont disparaître, soit une suppression de 20 à 25 000 emplois", a souligné Bernard Lhubert (CGT) .

Gérard Noguès (FO) "attend de voir le véritable solde net" des suppressions d'emplois en 2005 puisqu'il faut prendre en compte, face aux 60 000 départs à la retraite en 2005, "les 92 000 ATOS (personnel non enseignant des lycées et collèges) et 30 000 agents de l'Équipement qui ne feront plus partie des effectifs dès 2005". Ces personnels sont transférés aux régions et départements dans le cadre de la loi de décentralisation.

Gérard Aschieri (FSU) précise que "lorsque le gouvernement parle d'un solde de 3 000 suppressions de postes de fonctionnaires au total dans l'éducation nationale en 2005, cela veut dire au moins 5000 suppressions dans le second degré, puisqu'on attend environ 1 000 postes créés dans le premier degré, ce qui est insuffisant, et autant dans l'enseignement supérieur".

Pour l'Union syndicale G10-Solidaires, cette décision "accentue la destruction systématique de nos services publics (...), et participe à l'augmentation du chômage des jeunes". Très critique, le G10 se demande aussi comment on peut "prétendre aider à l'éducation et à la recherche quand la disparition de milliers d'emplois est programmée".

## Avec AFP

---

Droits de [reproduction](#) et de [diffusion](#) réservés © **Le Monde** 2004

**Usage strictement personnel.** L'utilisateur du site reconnaît avoir pris connaissance de la [licence](#) de droits d'usage, en accepter et en respecter les dispositions.

La fréquentation de ce site est contrôlée et certifiée par Diffusion Contrôle

[Besoin d'aide ?](#) | [L'abonnement au Monde.fr](#) | [Conditions générales de vente](#) | [Qui sommes-nous ?](#)



## FRANCE - SOCIÉTÉ

### GOUVERNEMENT

Les pistes de Raffarin pour sortir d'une croissance sans emplois

# 35 heures : nouveaux assouplissements à l'étude

ARTICLE PARU DANS L'ÉDITION DU 31 Juillet 2004

## L'UMP prône la baisse du coût des heures supplémentaires

A ÉCOUTER la droite parlementaire, les 35 heures seraient la cause de tous les maux. Elles priveraient l'économie nationale des bénéfices de la croissance, constitueraient un frein à l'augmentation des rémunérations des salariés, « plomberaient » le budget de l'Etat et de la Sécurité sociale, généreraient l'augmentation des impôts, encourageraient les délocalisations d'entreprises... Pis, elles auraient favorisé le développement d' « une société de flânerie », selon l'expression de Philippe Douste-Blazy. Depuis deux ans, le gouvernement et sa majorité défendent donc la « réhabilitation de la valeur travail ».

Le gouvernement a entrepris, par touches successives, une refonte de la législation sur la réduction et l'organisation du temps de travail, tout en se fixant une limite à ne pas franchir : l'abrogation des lois Aubry fixant la durée légale hebdomadaire à 35 heures. Même les plus critiques jugent que cela ne constitue pas « la » solution, privilégiant d'autres « pistes de réflexion ». Certaines ont déjà trouvé force de loi, d'autres sont encore à l'étude.

Les « assouplissements » déjà mis en oeuvre.

La loi Fillon du 17 janvier 2003 a suspendu de facto l'application des 35 heures dans les entreprises de moins de 20 salariés. Elle a permis une unification progressive des smic horaires, qui devait théoriquement s'achever en 2005. M. Raffarin vient de décider d'en repousser l'échéance à 2006. La loi relevait de 130 à 180 le contingent annuel d'heures supplémentaires, et prolongeait jusqu'au 31 décembre 2005 la période pendant laquelle les entreprises pouvaient en fixer le taux de majoration à 10 % (au lieu de 25 %), favorisant ainsi la pratique légale des heures supplémentaires. Elle accordait aux entreprises un nouvel allègement (6 milliards d'euros sur trois ans) de cotisations sociales patronales, déconnecté de la durée du temps de travail.

La loi Fillon du 4 mai 2004 sur le dialogue social a autorisé la signature d'accords d'entreprise susceptibles de déroger au « principe de faveur », c'est-à-dire offrant des garanties inférieures, pour les salariés, à l'accord de branche et à l'accord interprofessionnel. Elle trouve aujourd'hui son application, par exemple, à l'usine Bosch de Vénissieux (Rhône).

Les propositions à l'étude.

Dans leur rapport publié le 14 avril au nom de la mission d'évaluation de l'Assemblée nationale, les députés (UMP) Patrick Ollier et Hervé Novelli suggéraient de mutualiser les heures supplémentaires au sein des entreprises afin de gérer le contingent d'heures supplémentaires

de manière collective et non plus individuelle. Ils proposaient d'instaurer une exonération des cotisations sociales salariales pour les heures supplémentaires dans les PME de moins de 20 salariés, qui se substituerait à la majoration de ces heures.

Lors de sa conférence de presse du mercredi 28 juillet, M. Raffarin a évoqué l'« hypothèse » de l'extension à l'ensemble des entreprises du dispositif dérogatoire sur la majoration des heures supplémentaires depuis la loi Fillon de janvier 2003, reprenant ainsi une autre des propositions du rapport Ollier-Novelli. Pour l'heure, seules les sociétés de moins de 20 salariés en sont bénéficiaires.

Dans Le Monde daté 11-12 juillet, le ministre de l'économie, Nicolas Sarkozy, exposait sa vision du « libre choix ». « Pendant quinze jours au début de chaque année, chaque salarié pourrait faire acte de volontariat dans son entreprise, en choisissant d'être candidat pour faire des heures supplémentaires ou de rester à 35 heures », expliquait-il. Il se disait favorable à une majoration de 10 % (au lieu de 25 %) des heures supplémentaires comprises entre 35 et 39 heures, et de 25 % (au lieu de 50 %) au-delà.

Le président du groupe UMP de l'Assemblée, Bernard Accoyer, défend l'idée de « contrats de travail à 120 % » sur le modèle des contrats à temps partiel. Il prône, en outre, l'extension au secteur public, notamment aux hôpitaux, des assouplissements mis en place dans les entreprises privées.

**Patrick Roger**

---

Droits de [reproduction](#) et de [diffusion](#) réservés © **Le Monde** 2004

**Usage strictement personnel.** L'utilisateur du site reconnaît avoir pris connaissance de la [licence](#) de droits d'usage, en accepter et en respecter les dispositions.

La fréquentation de ce site est contrôlée et certifiée par Diffusion Contrôle

[Besoin d'aide ?](#) | [L'abonnement au Monde.fr](#) | [Conditions générales de vente](#) | [Qui sommes-nous ?](#)